

RAPPORT D'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE 2022

**ASSOCIATION L'ELAN –
25 rue du Contrat Social -
76000 ROUEN**

Tél : 02 35 71 76 82
courriel : asso@asso-elan.org
SIREN 775 701 873

Président du Conseil d'Administration :
André CALENTIER

Directrice : **Isabelle COLLY-FAVRÉ**
ayant qualité de représenter
les services de l'Association



INTRODUCTION.....	3
PRESENTATION DE L'ASSOCIATION.....	4
1. Son histoire / Ses statuts	4
2. Son territoire géographique.....	10
3. Son équipe :.....	11
4. Environnement/relations partenariales :.....	19
ACTIVITE 2022	25
SERVICE DE MILIEU OUVERT	30
1. Modes d'intervention en milieu ouvert	30
2. Outils utilisés en Milieu Ouvert.....	30
3. Zoom sur l'AED	33
4. Zoom sur l'AEMO.....	34
5. Compétences particulières mobilisées.....	35
6. Zoom sur l'Intervention Educative à Domicile Renforcée (IEDR)	37
7. Sorties collectives	41
8. Coopération de la famille.....	42
9. Préconisation du service.....	43
ZOOM SUR LES MJIE.....	46
ACTION COLLECTIVE PARENTALITE « ETRE PARENT, C'EST PAS SI SIMPLE ».....	52
CONCLUSION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022 ET PERSPECTIVES 2023	54
ENJEUX 2023.....	55

INTRODUCTION

1972/2022 : l'Elan fête ses 50 ans

Cinquante ans au service des enfants et des familles...

Cet anniversaire permet de se retourner sur l'histoire de l'Association, née à Rouen, à l'initiative de femmes engagées et volontaires, de mesurer son évolution et de constater que les valeurs fondatrices sont toujours bien présentes. L'évolution est grande, à la hauteur des besoins de la population. Ce sont des milliers d'enfants et de familles qui ont été accompagnés par les professionnels et qui auront trouvé une écoute, un appui, une sécurisation pour construire ou poursuivre leur vie, que nous espérons la plus heureuse possible.

C'est dire combien le témoignage d'une jeune accompagnée pendant des années par notre service, et présente à nos côtés lors de notre journée anniversaire de juin 2022, était précieux. Ses remerciements et sa reconnaissance, tant envers l'Elan que les services de l'aide sociale à l'enfance, étaient si profonds et si sincères, qu'ils nous ont émus et touchés.

Quelle meilleure reconnaissance que celle du public accompagné, dont on partage l'intimité, des moments de vie, et dont on n'a que rarement la fin de l'histoire ?

Nous avons en effet un besoin de reconnaissance, accru par la difficulté de la protection de l'enfance, miroir d'une société qui va mal, qui souffre, voire, violente.

Alors, prenons ces moments rares de communion festive, ou tous, administrateurs bénévoles, professionnels, partenaires, juges des enfants, protection judiciaire de la jeunesse et services du Département, sommes remerciés et fédérés autour d'une cause qui nous anime, celle de protéger les enfants.

C'est l'enjeu des cinq années à venir : poursuivre notre projet associatif, malgré le contexte et les difficultés de tous ordres. Œuvrons, tous ensemble, à se donner les moyens nécessaires pour mener à bien notre mission, tout en s'inscrivant dans une démarche continue d'amélioration de la qualité.

André CALENTIER
Président

Isabelle COLLY-FAVRÉ
Directrice

Présentation de l'association

1. Son histoire / Ses statuts

Les **statuts** de l'association l'Elan ont été déposés le 30 septembre 1971 à la Préfecture de Rouen en Seine-Maritime sous le n° 5913. Ils ont été modifiés en 2000, 2002, 2011, 2021 puis en 2022. La modification des statuts 2022 porte uniquement sur la durée des mandats des administrateurs.

Dans ce document, l'article 1 stipule que « Il est formé entre les adhérents aux présents statuts et ceux qui adhéreront ultérieurement, une association régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination : l'ELAN.

Cette association a pour objet d'œuvrer à la protection de l'enfance.

Elle a vocation notamment à apporter aux mineurs et jeunes majeurs protection, soutien et éducation. A ce titre, elle gère principalement des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux à but non lucratif légalement autorisés, habilités ou conventionnés afin de disposer des moyens nécessaires à son action.

L'association est force de proposition pour créer et porter toute nouvelle action répondant aux besoins des enfants et de leur famille.

Elle intervient également en réponse à la demande des services sociaux et médico-sociaux des collectivités territoriales et de l'Etat, et plus particulièrement du Conseil Départemental, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou des Magistrats. L'association a vocation également à intervenir dans le cadre des politiques familiales et de la petite enfance.

Il s'agit, entre autres, d'effectuer des missions d'action éducative en milieu ouvert, intervention classique ou renforcée à domicile, des mesures d'investigation judiciaire ou d'apporter des réponses aux problèmes relevant de la protection de la jeunesse.

Son but est d'apporter son concours aux responsables de la politique sociale du Conseil Départemental, aux Magistrats et à tout partenaire institutionnel en ce qui concerne les familles et la protection des jeunes.

Il pourrait également consister, en fonction des besoins, à remplir toutes missions spécifiques confiées par le pouvoir administratif, judiciaire, tant au civil qu'au pénal, concernant des enfants et des adultes.

Le projet associatif précise la politique menée par l'association, ses moyens et ses projets de développement au travers de **8 ORIENTATIONS ASSOCIATIVES POUR 2026**



- **Activité du conseil d'administration :**

Le Conseil d'Administration est à ce jour, composé de 12 membres bénévoles. Les administrateurs sont issus de la société civile, engagés pour défendre le fait associatif à but non lucratif, et plus particulièrement la protection de l'enfance.

Les bénévoles de l'association sont actifs et constitués en commissions spécialisées – commission communication – commission finances et tout autre commission nécessaire au bon déroulement de la vie de l'association.

Le Conseil d'Administration est présidé par André CALENTIER depuis 2007.

Dates de réunions des administrateurs bénévoles	
<p>Conseils d'Administration</p> <p>18/01/2022 25/03/2022 26/04/2022 27/06/2022 09/09/2022 21/10/2022 09/12/2022</p> <p>Conseil d'administration exceptionnel</p> <p>14/03/2022</p>	<p>Assemblées Générales Ordinaires</p> <p>27/06/2022 21/10/2022</p> <p>Assemblée Générale Extraordinaire</p> <p>21/10/2022</p>

Le rythme des rencontres du Conseil d'Administration témoigne d'une vie associative dynamique.

A titre d'illustration, le Président donne à l'association l'équivalent de plus d'un mois de travail sur l'année pour défendre le fait associatif et représenter l'association sur le territoire seinomarin. Sur le plan régional, il est impliqué notamment dans la gouvernance de l'URIOPSS de Normandie, où il assure le mandat de vice-président, et dans le nouveau dispositif ACCESS, en lien avec NEXEM.

L'Assemblée Générale de juin 2022 s'est tenue à l'Hôtel du Département de Seine-Maritime avec l'ensemble des salariés. Cette journée s'est poursuivie par la présentation du nouveau projet associatif de l'Elan. L'association avait invité pour cette occasion plusieurs intervenants et partenaires dont le Président du Département, le directeur de la Direction territoriale de la P.J.J et le magistrat coordinateur du Tribunal Judiciaire de Rouen, à la tribune. Ce temps fort a permis de réunir salariés, partenaires, associations de proximité et fournisseurs.

- 50 ans d'histoire de l'Elan

A l'issue de l'Assemblée Générale, nous avons organisé la journée anniversaire des 50 ans de l'ELAN toujours à l'Hôtel du Département de Seine- Maritime le 27 juin 2022.



Nous remercions chaleureusement le Département de nous avoir permis cette manifestation dans leurs locaux. Cet évènement a été l'occasion de réunir tant les administrateurs et les salariés de l'association, que ses nombreux partenaires et fournisseurs autour de la présentation du projet associatif, téléchargeable sur notre site internet.

Voici un bref résumé en images :



Etaient présentes : Annie VIDAL, Députée, Nathalie LECORDIER, Vice-Présidente du Département, Anne-Chantal MAZINGUE-DESAILLY administratrice, Yvonne ABSIRE, ancienne Présidente de l'Elan, Gislaine RAUX et Maëlle PRESSOIR, administratrices.



Ce temps fort a été organisé avec nos partenaires privilégiés et nous les remercions vivement.



Et pour conclure le gâteau d'anniversaire :

Bertrand BELLANGER, Isabelle COLLY-FAVRÉ, André CALENTIER



- **Son environnement réglementaire**

4 avril 1973	Convention avec le Département de Seine Maritime en tant que Service de Prévention
25 mars 1982	Habilitation par le ministère de la Justice pour : - exercer des mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert - exécuter des ordonnances judiciaires d'enquêtes sociales selon la condition prévue à l'article 8 de l'ordonnance de 2 février 1945 et de l'article 375 du Code Civil.
3 janv. 1987	Dans le cadre des dispositions des Articles I à III du décret n° 59-100 du 7 janvier 1959 relatif à la Protection Sociale de l'Enfance en danger, l'association l'Elan apporte son concours au Président du Conseil Général de Seine Maritime pour les missions qui lui sont confiées.
	Convention tripartite entre l'association, la Direction Départementale de la Solidarité et la Protection Judiciaire de la Jeunesse.
21 février 1997	Habilitation de l'association à exercer des mesures d'Investigation d'Orientation Educative.
Octobre 1998	Demande d'habilitation pour exercer des mesures de réparation pénale.
17 mars 2003	Convention relative au traitement du contentieux des violences conjugales.
27 janvier 2004	Renouvellement des habilitations A.E.M.O, I.O.E., enquêtes sociales.
10 juin 2010	Renouvellement des habilitations AEMO, IOE, ES.
5 janvier 2012	Autorisation pour réaliser des MJIE.
17 février 2012	Habilitation MJIE.
2013	Dépôt d'un projet de mesures éducatives avec l'outil médiation.
2013	Dépôt d'un projet de mesures éducatives avec l'outil systémique.
Juin 2014	Dépôt d'un projet d'AEMO-R pour adolescents en partenariat avec le service d'accueil de jour proposé par Notre Dame des Flots.
Octobre 2014	Proposition d'extension sur UTAS. 7 et 8 du service de milieu ouvert + service innovant de mesures éducatives renforcées avec possibilité d'hébergement ponctuel à la MECS Notre Dame des Flots.
2014	Audit PJJ service investigations judiciaires MJIE
2015	Demande de renouvellement habilitation judiciaire
2016	Renouvellement de l'habilitation AEMO reçue le 07 octobre 2016 et délivrée pour 5 ans.
2017	Autorisation vaut habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance pour 15 ans.
2017	En attente du renouvellement de l'autorisation préfectorale pour réaliser des mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert A.E.M.O.
2020	Réalisation de l'évaluation externe M.J.I.E.
Août 2020	Dépôt d'un Plan Pluriannuel d'Investissements
2021	Mise en place au 1 ^{er} janvier d'un nouveau service d'Intervention Educative à Domicile Renforcée (I.E.D.R.), service de Milieu Ouvert renforcé.
Juin 2021	Modification des statuts de l'association portant notamment sur son objet.
Octobre 2021	Dépôt des documents relatifs au renouvellement de son habilitation judiciaire (en cours d'instruction).
Décembre 2022	Arrêté portant agrément pour un service espace rencontre

2. Son territoire géographique

L'accueil, qu'il soit physique ou téléphonique, est un élément majeur participant à la qualité de la relation de confiance qui va s'installer entre la famille et son référent éducatif.

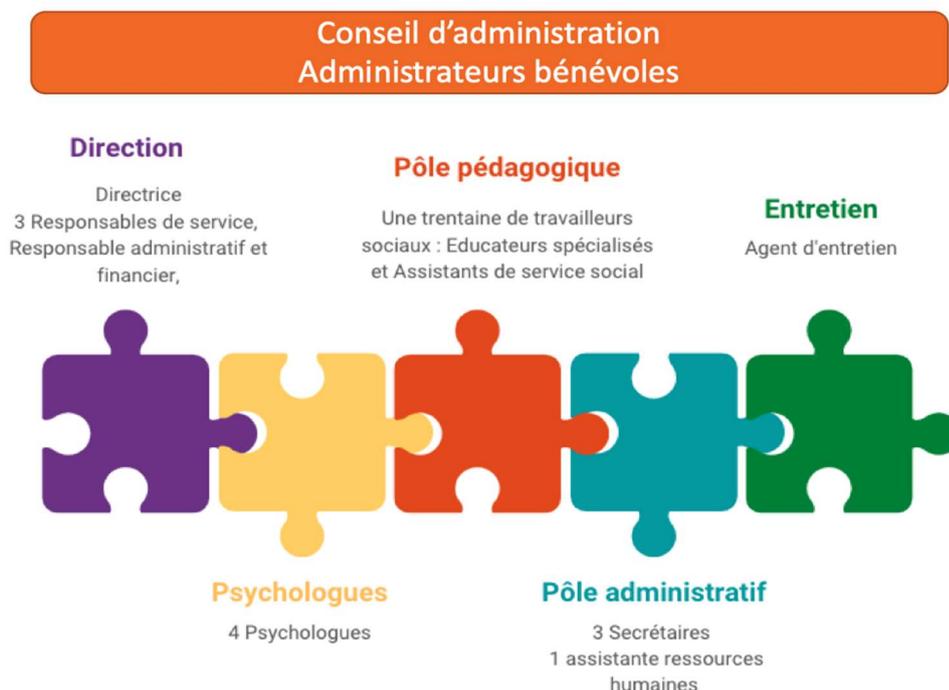
Les locaux, situés en centre-ville, sont facilement accessibles, étant desservis par les transports en commun. L'accueil de l'Elan, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, permet une large ouverture au public.

Pour le milieu ouvert classique et renforcé, l'activité est répartie sur trois Responsables de service éducatif, chacun responsable d'une équipe sur un territoire déterminé.

<i>Sandrine AVENEL</i>	<i>Axelle ATTIAS</i>	<i>Sonia BOUCHER</i>
<i>Amfreville-La-Mivoie</i> <i>Belbeuf</i> <i>Bellencombre</i> <i>Bonsecours</i> <i>Buchy</i> <i>Canton de Boos</i> <i>Darnétal</i> <i>Fontaine-Sous-Préaux</i> <i>Franqueville-Saint-Pierre</i> <i>Quincampoix</i> <i>Saint-Saëns</i> <i>Bihorel</i> <i>Isneauville</i> <i>Les Hauts de Rouen</i>	<i>Caudebec-les-Elbeuf</i> <i>Cléon</i> <i>Elbeuf</i> <i>Grand et Petit-Couronne</i> <i>Oissel</i> <i>Rouen gauche</i> <i>Saint-Aubin-Lès-Elbeuf</i> <i>Saint-Etienne du Rouvray</i> <i>Saint-Pierre-Lès Elbeuf</i>	<i>Barentin</i> <i>Bois-Guillaume</i> <i>Canteleu</i> <i>Duclair</i> <i>Déville-Lès-Rouen</i> <i>Le Houllme</i> <i>Le Trait,</i> <i>Malaunay</i> <i>Maromme</i> <i>Notre-Dame de Bondeville</i> <i>Clères</i> <i>Pavilly</i> <i>Vallée du Cailly</i> <i>Yvetôt</i>
<i>Grand-Quevilly</i> <i>Petit-Quevilly</i> <i>Sotheville-Lès-Rouen</i>		<i>Rouen droite</i>

3. Son équipe :

- Organigramme



- Tableaux de service acceptés par les financeurs

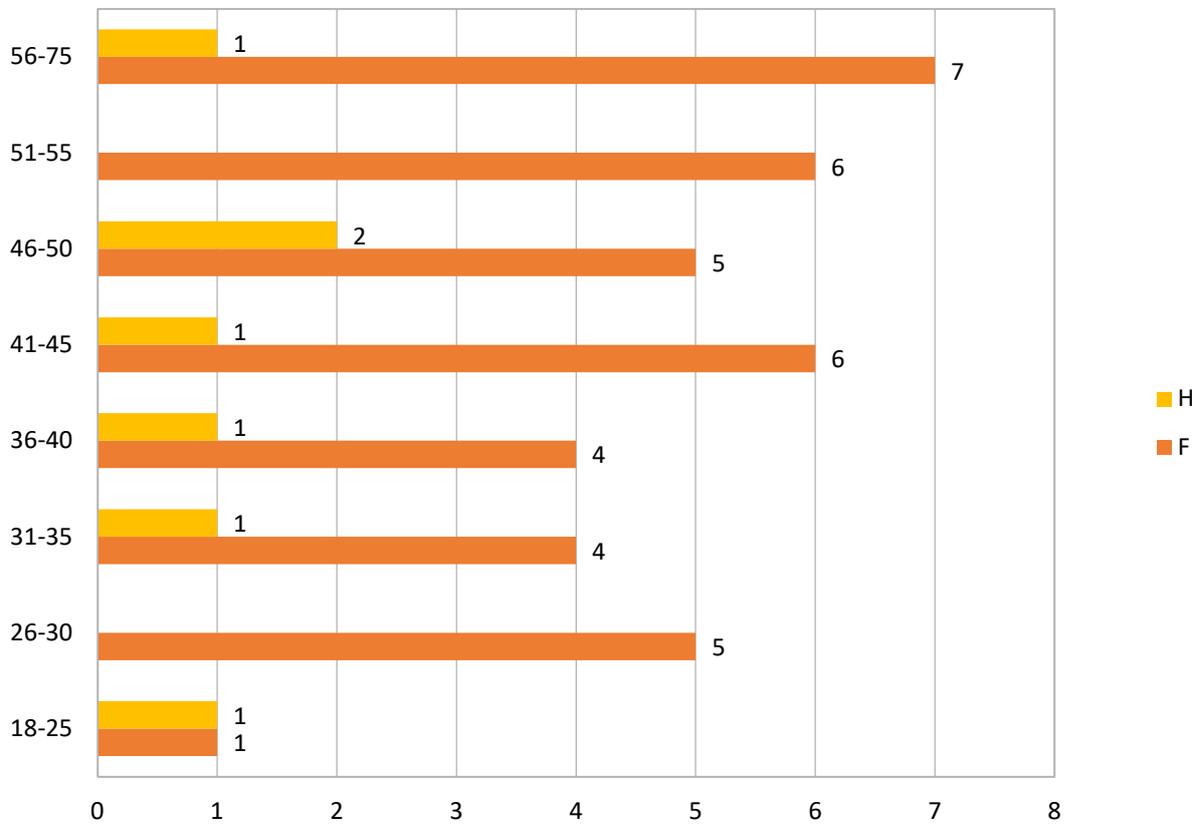
Tableau de service accepté	Milieu Ouvert	IEDR	MJIE
Total	33.45	4.62	5.92
Direction	4.83	0.50	0.59
Pôle administratif	3.48	0.35	0.77
Travailleurs sociaux	23.72	3.27	3.38
Psychologues	1.42	0.50	1.18

- Déclinaison en interne au 31 décembre 2022

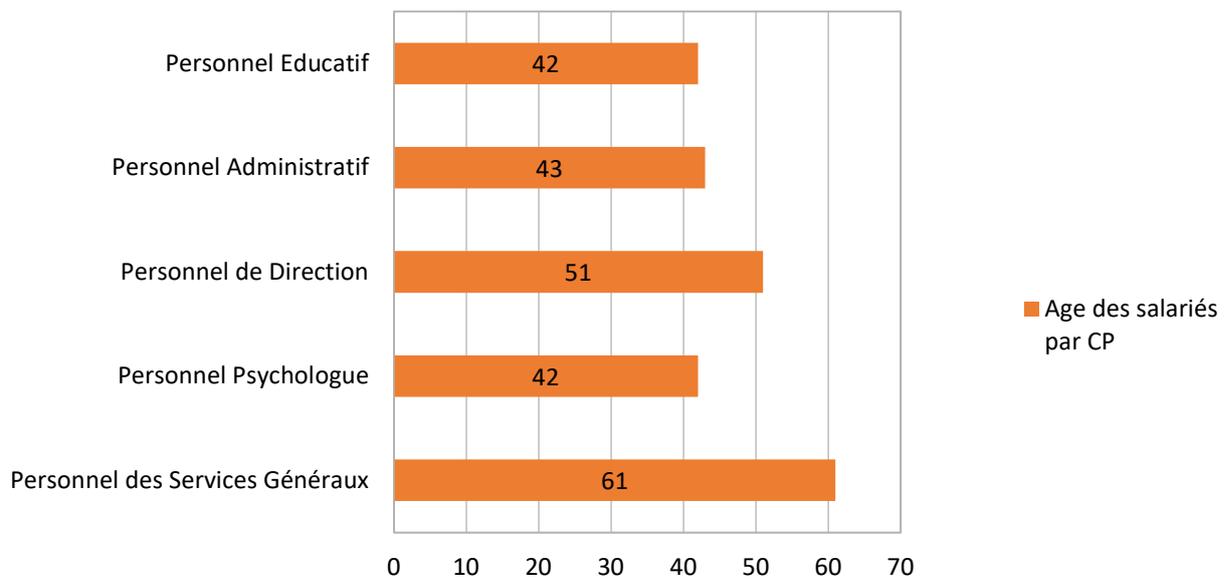
Directrice Isabelle COLLY-FAVRÉ	Responsable de service Axelle ATTIAS 10 TS	Responsable de service Sandrine AVENEL 11 TS	Responsable de service Sonia BOUCHER 10 TS
	Laura DURIEU	Cécile BIZÉ	Pascaline HEDE
	Manon BONIS	Marion CAUCHOIS	Céline CARDINEAU
	Fatou BAH	Marianne LANGLARD	Marie DAVID
	Louise MANCEL	Karine DELORIERE	Marion DUPERRON
	Matthieu BOUY	Brice VILAIN	Laurent GARET
	Sandra TOSTAIN	Céline EVRARD	Kévin BERARD
	Raphaëlle MERELO	Valérie DUFOUR	Hélène JUSZEZAK
	Nathalie MENU	Stéphanie HUGUENOT	Marine LOUBERE
	Nicolas MIOQUE	Fanny MORIN	Soisick MARQUET
	Martine MARUITTE	Manon SAHEB	Lauriane FRANCOISE
		Violaine MICHON	
Psychologues	Marie CHAPON (1 ETP)	Khalid BOUDARSE (1ETP)	Marlène BOULENT (0.6 ETP)
Psychologue AEMO R et AED R	Véronique BERNARD (0.5 ETP)		
Cadre administration et financier Laëtitia ROSSI	Secrétariat des écrits/accueil Nathalie DESVAUX Maïté GALLAND-MOUCHARD Sandrine GALOPIN-MAUGER Assistante Ressources Humaines : Romain DUCLOS Agent d'entretien : Maria GOMES		

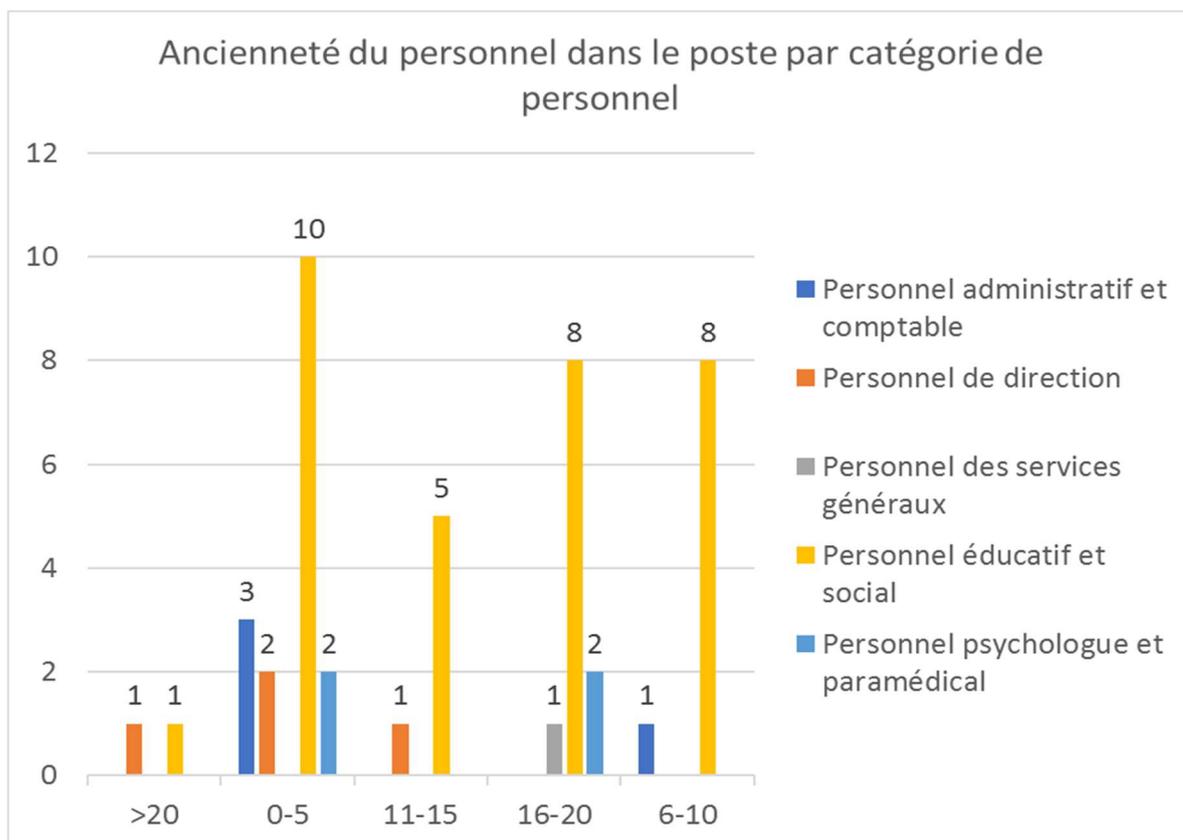
- Profil des salariés de l'association

FEMINISATION DE L'ASSOCIATION au 31/12/2022



Moyenne d'âge par catégorie de personnel



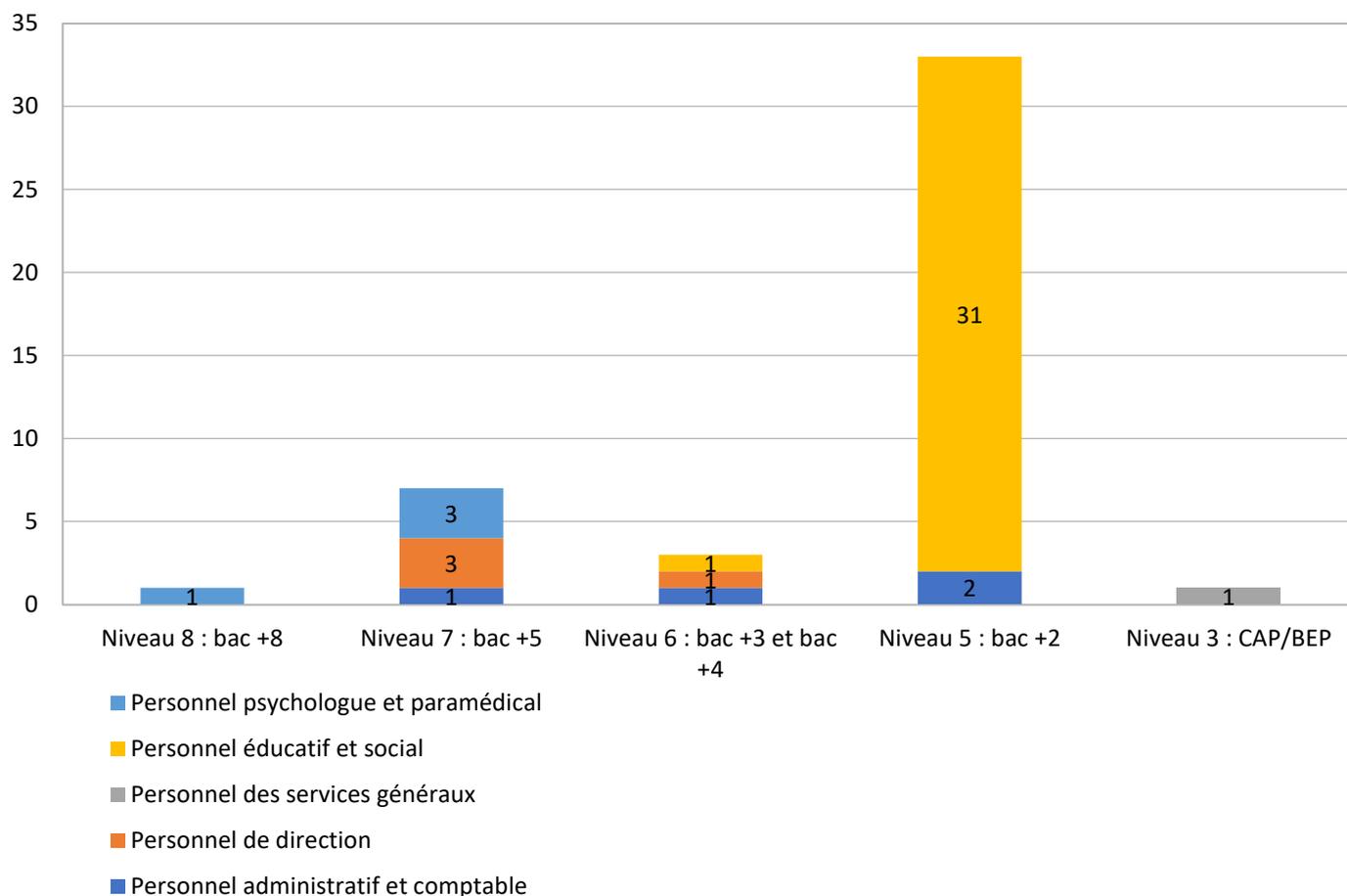


- **Mouvement du personnel en 2022**

Entrées (4)	Motifs
Une entrée en CDD	Pour remplacement d'un congé maternité, congé se terminant en mars 2023
Une entrée en CDD	Pour remplacement d'un salarié en formation, le retour du salarié est prévu en mai 2023
Une entrée en CDD	Pour remplacement d'un congé maternité, puis débouchant sur un CDI
Une entrée en CDI	Poste vacant de gestionnaire des ressources humaines
Sorties (1)	Motifs
Une sortie de CDI	Démission pour changement de poste de la gestionnaire des ressources humaines

- Diplômes, formation et compétences du personnel

Niveau de diplôme par catégorie de personnel



Notons que l'ensemble du personnel quelle que soit sa fonction, est diplômé.

- Actions de formation 2022

Chaque année, sont définis les axes prioritaires du plan de développement des compétences (PDC).

Pour 2022, les axes sont les suivants :

Intervenir en milieu ouvert de protection de l'enfance auprès d'un public spécifique, se recentrer sur l'intérêt de l'enfant malgré le conflit parental (visite médiatisée), maltraitance et interculturelité, les abus sexuels, et optimiser le génogramme.

Les salariés de l'Elan ont bénéficié, en 2022, de **2203 heures 45 minutes** de formation, **contre 791 heures 15** en 2021. L'organisation de formations en intra, bénéficiant au plus grand nombre, explique cette augmentation conséquente d'heures.

Travailleurs Sociaux	1983.25 heures
Responsables de Services	83.50 heures
Psychologues	102.50 heures
Pôle administratif	10.50 heures
Directrice	24 heures

À titre informatif, en 2022, les formations déployées en 2022 ont concerné les thèmes suivants :

- ❖ Des pères et des bébés ;
- ❖ Les visites médiatisées ;
- ❖ L'enfant en danger ;
- ❖ Le génogramme suivi par l'ensemble des professionnels (sur 2 ans) ;
- ❖ Les écrits professionnels ;
- ❖ Le psychisme au risque des précarités ;
- ❖ Secourisme

Notons que certaines d'entre elles étaient prévues au plan de développement des compétences, et que pour d'autres, nous avons saisi les opportunités proposées par nos partenaires et permis à des salariés de s'y inscrire.

- **Évaluation des risques professionnels et Qualité de Vie au Travail**

Analyse des pratiques professionnelles (APP) :

L'analyse des pratiques professionnelles est un outil essentiel qui vise à offrir un espace de parole aux salariés, en dehors de tout lien hiérarchique. L'APP vise à prévenir les risques psychosociaux, les situations rencontrées dans le cadre de la protection sociale pouvant mettre à mal les équipes.

Depuis plusieurs années, les travailleurs sociaux bénéficient de **séances de supervision ou d'APP**, animées par un intervenant extérieur à l'Elan et ce, à raison d'une séance par mois.

En 2022, les psychologues et les responsables de service bénéficient également de séances d'analyse des pratiques professionnelles.

Ce sont ainsi trois intervenants différents qui interviennent, chacun doté d'une formation et d'une expérience spécifique, afin de répondre aux besoins singuliers de chaque catégorie de personnel. Le recours à trois intervenants différents et extérieurs nous assure du respect total des espaces de parole de chacun, sans aucun risque de mise en porte à faux.

Succédant à Philippe FABRY, Elodie FAISCA spécialiste de l'intervention sociale intervient pour les travailleurs sociaux.

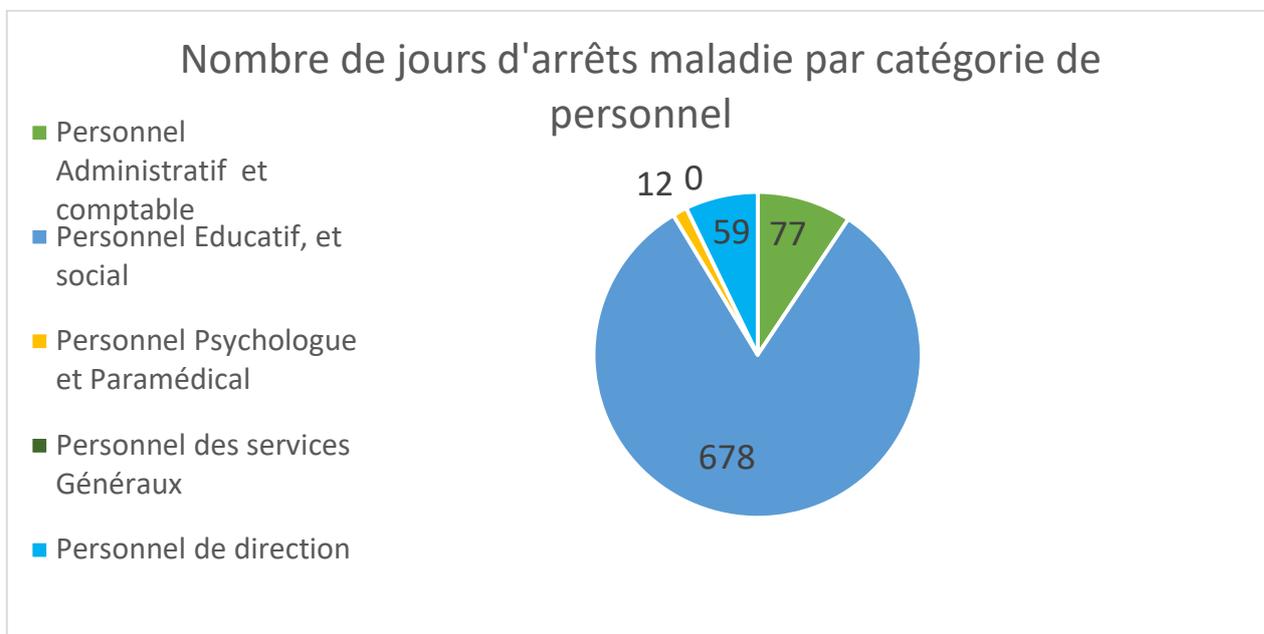
Didier DRIEU, psychologue, intervient pour les quatre psychologues, dont trois sont rattachés à une équipe, un au service IEDR exclusivement.

Carole NOZIERES, anime les séances d’analyse des pratiques professionnelles des quatre Responsables de service, avec un angle management plus marqué, dans le but de conforter la cohésion de l’équipe de direction.

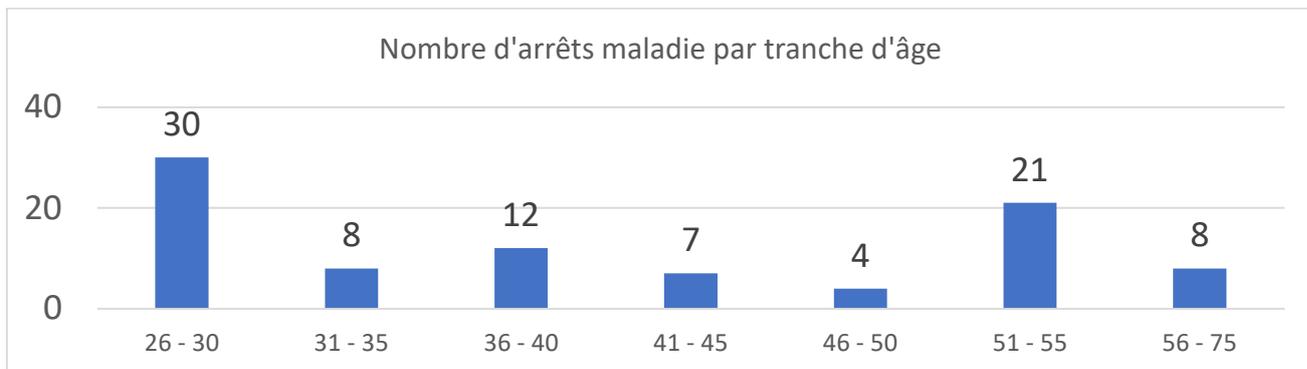
Pour l’association dans sa globalité, l’absentéisme se présente comme suit :

Catégorie d'absence	2022		2021	
	Nombre de jours	Nombre de professionnels concernés	Nombre de jours	Nombre de professionnels concernés
Congés liés à la maternité	131	2	193	2
Congés longue maladie	0	0	89	1
Arrêts maladie	695	38	294	33
Accidents de travail	0	0	0	1
TOTAL	826	40	576	37

Le nombre de jours d’absence a augmenté sensiblement en 2022. La durée des arrêts maladie varie de 1 à 59 jours, elle est en moyenne de 7,10 jours. Vous trouverez ci-dessous le détail par poste :



Le service Ressources Humaines suit ces indicateurs et a relevé pour l’année 2022 un nombre significatif d’arrêt maladie COVID. Rappelons que sur les arrêts maladie la nature de la pathologie n’est pas décrite, rendant l’analyse des absences difficiles.



• Accueil de stagiaires

Pour tenter de se préserver d'éventuelles difficultés de recrutement notamment sur des postes que nous savons en tension, et pour contribuer à la professionnalisation du secteur, nous avons fait le choix d'accueillir des stagiaires, gratifiables pour certains. Ainsi, au cours de l'année 2022, c'est :

- 2 stagiaires psychologues qui ont été accueillis au sein de l'association courant 2022 ;
- 2 stagiaires éducateurs spécialisés ;
- 1 stagiaire pour une reconversion dans le domaine des ressources humaines ;
- 1 stagiaire lycéen en seconde pour l'aider à s'orienter dans son parcours professionnel. Ce stagiaire a longuement cherché une entreprise ou association pouvant le recevoir et c'est la veille du début du stage que nous avons décidé de signer la convention, afin d'éviter que ce jeune se retrouve en difficulté.

Notre association reçoit des quantités de demandes de stages chaque année, elle a à cœur d'étudier et de répondre à chaque demande qui lui est adressée.

Chaque professionnel a émis sa satisfaction de recevoir des stagiaires. Un livret d'accueil spécifique aux stagiaires a d'ailleurs été créé à cette occasion. Les stagiaires nous renvoient une image positive de leur accueil.

• Evaluation de l'accord télétravail

Le CSE s'est particulièrement mobilisé en 2022, avec le concours méthodologique de la médecine du

Travail, pour évaluer l'accord sur télétravail. Les conclusions ont été rendues en 2023 ; elles sont globalement positives.

4. Environnement/rerelations partenariales :

- Travaux avec les partenaires financeurs :

- Avec les services du Département de Seine-Maritime :

Les rencontres ou temps d'échange ont particulièrement concerné :

- La mise en place du service d'Intervention Educative à Domicile Renforcé (IEDR)
- Le suivi de l'activité de nos services de Milieu Ouvert classique et renforcé.

L'Elan participe aux réunions animées par le Département visant à mailler le territoire départemental et à ajuster le territoire d'intervention de chaque service. Le Département souhaite disposer d'au moins deux services sur chaque commune. L'Elan reste volontaire pour intervenir en troisième rang sur le territoire limitrophe de Rouen et grande-agglomération, notamment sur l'UTAS entre Seine et Mer. L'Elan intervient à titre principal sur le territoire des UTAS de Rouen et Boucle de Seine, principaux pourvoyeurs de l'association.

La nouvelle organisation de l'ASE a pu être présentée à plusieurs reprises et n'a pas été sans impact sur notre activité.

Cette réorganisation a pu entraîner des conséquences, voire des difficultés transitoires :

- Avec le constat de fonctionnements différents entre les UTAS ;
- Des sollicitations nouvelles, parfois inadaptées car ne rentrant pas dans notre champ de compétence (ex : demande d'admission), par nos nouveaux interlocuteurs.

Plusieurs groupes de travail et rencontres ont pu lever les incompréhensions et rétablir une communication constructive.

Le principal impact de la réorganisation de l'ASE sur notre activité s'est traduit par une sous-saisine significative des mesures d'AED dès l'été 2021 et avec un effet toujours présent en 2022. L'Elan n'a pas manqué d'informer ses prescripteurs de ses places disponibles tout au long l'année. Malgré nos sollicitations auprès des UTAS et de la Direction Enfance Famille, et malgré les besoins des familles existants, la mise en place des mesures d'AED a été moindre que les autres années. Fin 2022, on observe toujours une sous-saisine sur le territoire Boucle de Seine, alors que la mise en place est de nouveau fluide sur le territoire de l'UTAS de Rouen.

Pour mémoire, en début 2022, nous avons demandé au Département la possibilité, faute de saisine en milieu ouvert classique, de pouvoir mettre en place plus de mesures renforcées car nos listes d'attente le permettaient. Cette demande nous a été refusée. De ce fait, nous regrettons de constater :

- Une sous-activité en milieu ouvert classique forte ;
- Une liste d'attente de près du double de notre habilitation, qui reste stable, voire augmente et laisse les familles dans le besoin.

Il faut ajouter à ce contexte que plusieurs mesures sont dites en attente d'action renforcée, ce qui signifie que les éducateurs interviennent plus souvent dans les familles que prévu, faute de place en renforcé. Nous observons une tension sur leurs interventions.

A ces échanges début 2022, s'ajoute notre demande le 23 janvier dans le cadre des négociations budgétaires pour augmenter le volume d'activité de IEDR pour un passage de 25 mesures en continu à 30.

Cette demande nous a été refusée, au motif que le Département souhaite s'en remettre aux travaux menés (diagnostic/plan d'action) dans le cadre de la réflexion engagée dans le cadre des Rencontres Départementales de Prévention et de Protection de l'Enfance (RDPPE) qui se dérouleront tout au long de l'année 2023, avec une conclusion prévue fin 2023.

➤ **Avec les Magistrats et la PJJ :**

Des relations régulières sont maintenues avec les juges des enfants. Le traditionnel point annuel permet d'évaluer la qualité de nos services et de bien ajuster nos pratiques. Ce rendez-vous a été également l'occasion d'évoquer la nouvelle activité 2022 : l'affluence des MJIE, des visites en présence d'un tiers pendant une mesure d'AEMO, de l'AEMO renforcée et de l'articulation entre les différentes mesures.

Concernant le service MJIE suivi par la PJJ, l'Elan se montre très réactive à renseigner les tableaux de bord produits par les partenaires pour leur donner toute lisibilité sur leur activité. La Directrice et le Responsable de service référent animent en interne des points réguliers tant avec l'équipe de Direction qu'avec les psychologues, très impliqués sur ce service.

➤ **Avec la PJJ et le Département :**

Pour mémoire, l'association a eu l'occasion le 25 mai 2021 de pouvoir mobiliser lors d'une réunion ad hoc ses deux financeurs dans l'optique notamment d'échanger du Programme d'Investissements Pluriannuel déposé et des clés de répartition entre les budgets. En effet, ces clés sont utilisées depuis très longtemps et nécessitent une actualisation.

Ce plan pluri annuel a fait l'objet d'une réactualisation en 2022 pour les deux financeurs permettant notamment d'intégrer les travaux de climatisation de nos locaux. Il a eu également pour objectif d'intégrer le service d'I.E.D.R, nouvellement créé.

Concernant les clés de répartition entre les lignes budgétaires, une convention a été signée entre le Département de Seine-Maritime et l'association ; la P.J.J n'ayant pas reçu ce document. Au cours de la négociation budgétaire 2022 de mars 2023 avec la justice, l'association a appris que les gestionnaires de la P.J.J. n'avaient pas connaissance de ce document finalisé. La convention signée vient juste de nous parvenir.

Il est bien entendu que l'ensemble des parties prenantes doivent avoir signé cette convention pour que celle-ci s'applique à compter du 1^{er} janvier 2023. Nous ne manquerons pas de suivre l'évolution de cette démarche administrative qui doit assurer l'association d'un financement à 100% de chaque ligne.

Les comptes administratifs 2022 ont été établis sur les clés utilisées lors de la construction du budget prévisionnel et conformément aux années précédentes.

➤ Avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime :

Ce partenariat revêt deux formes différentes :

- Un partenariat institutionnel, avec la nomination d'Isabelle COLLY-FAVRÉ, comme personne qualifiée au Conseil d'Administration de la CAF. La séance d'installation s'est tenue le 29 mars 2022.

A ce titre, elle participe, outre les Conseils (21 06, 14 10 et 13 12) et séminaire, à différents travaux, comme la Commission solidarité et famille (09 05, 06 09, 06 12), qui alloue des aides financières individuelles.

- Un partenariat sur projets.

Courant 2022, l'association a travaillé avec la CAF sur deux projets particuliers :

- **Le soutien à la parentalité répondant notamment à la question « être parents, c'est pas si simple ».**

Cette action de soutien à la Parentalité, débutée le 30 septembre 2022, s'adresse prioritairement aux parents isolés qui ont une faible estime de Soi et besoin d'être valorisés afin de travailler la communication intrafamiliale avec leurs enfants.

Elle a pour objectifs de :

- Favoriser la revalorisation de l'image de Soi et de l'estime de Soi pour faire évoluer le regard des parents sur leurs enfants et inversement ;
- Travailler la relation aux autres et la communication notamment intrafamiliale ;
- Favoriser l'ouverture vers l'extérieur des familles les plus isolées en favorisant le partage d'activités et de sorties pour à terme favoriser l'inscription dans les actions et dispositifs de proximité et de droit commun.

Elle se déroule sous forme de séances régulières, animées pour permettre la participation et l'adhésion des participants et les échanges dans le groupe.

Des supports tels que la cuisine, la couture, des jeux, des sorties, ... peuvent être utilisés en fonction des attentes et des besoins.

Cette action est pluriannuelle et continuera toute l'année 2023 avec notamment l'ouverture d'autres groupes de travail sur des thématiques définies par les participants eux-mêmes. Ces groupes de réflexion ne viennent pas impacter le service de milieu ouvert, ils viennent bien en complément. Le public n'est d'ailleurs pas forcément du public en lien avec les mesures éducatives pour lequel l'association est mandatée. A ce titre, l'Elan communique ses actions auprès de partenaires, comme les CMS.

- **La réflexion autour de l'ouverture d'un service Espace Rencontre**

L'association a été directement contactée en octobre 2021 par Madame BORDAGI, Juge des Affaires Familiales et Première Vice-Présidente du tribunal judiciaire de Rouen en charge du pôle des affaires familiales. Un constat sur le territoire rouennais fait ressortir une insuffisance d'espaces rencontres réalisant ces prestations.

En parallèle, une Fondation du secteur a mis fin à ce type de prestations au 1er janvier 2022, rendant la mise en place de ce dispositif inopérant, ce qui a évidemment des conséquences sur le maintien des liens parents-enfant.



Une première rencontre avec la CAF s'est tenue en janvier 2022, permettant de conforter l'analyse du besoin, et invite l'ELAN à se positionner. Lors de cette visite, la CAF considère que les locaux sont adaptés à cette nouvelle activité.

Notre association a ainsi commencé son travail de réflexion en programmant une rencontre avec le Juge aux Affaires Familiales début 2022, et créant un groupe de travail de salariés pour réfléchir à sa mise en place.

Réuni tout au long de l'année 2022, le groupe de travail, tout en prenant en considération le cahier des charges national relatif aux Espaces-rencontres, a été guidé par l'intérêt de l'enfant, conformément aux valeurs de l'association partagées avec les professionnels.

C'est pourquoi, l'ouverture du service a été envisagée, dans un premier temps au 1er janvier 2023. L'année 2022 a permis de réfléchir aux conditions et modalités d'intervention.

L'ELAN a été également contactée en avril 2022 pour la création d'un espace rencontre sur le secteur de Dieppe. Nous avons à ce titre rencontré l'association Notre Dame des Flots, pour réfléchir un projet commun. Il ressort de cette réunion que l'ELAN ne se positionne que sur le territoire rouennais.



En moyenne, les Juges des Affaires Familiales prescrivent environ 80 mesures espace rencontre dans une année sur le secteur rouennais. Notre budget prévisionnel a été établi sur ce nombre moyen d'interventions.

Si le service est opérationnel, son financement à 100% reste à finaliser de façon pérenne.

Rappelons que l'Espace Rencontre est financé à 60% par la CAF, et 30% par la Justice. Plusieurs financeurs ont été sollicités pour obtenir les 10% manquants, dont le Département de Seine Maritime, pour lequel une demande de subvention, que nous espérons pérenne, est en cours d'instruction au jour de la rédaction du présent rapport (NDLR : juin 2023).

- **Travaux avec les partenaires du quotidien, institutionnels, associatifs, ... :**

Retracer l'ensemble des rencontres partenariales serait un exercice fastidieux, voire impossible. C'est pourtant au cœur des pratiques professionnelles de l'ensemble des salariés de l'Elan.

Sur le plan opérationnel, l'association développe son réseau partenarial au regard des situations et des besoins suscités par la mesure.

Les équipes de secteur

Chaque année, les équipes des UTAS et de l'association se rencontrent pour apprendre à mieux se connaître et ainsi se reconnaître.

L'association Cultures du Cœur

Cette association a été recréée en 2021. L'ELAN a décidé de renouveler son adhésion. Pour mémoire, cette association travaille dans le champ de la Culture et du Sport. L'objet de cette association est de faire profiter le plus grand nombre, notamment les moins favorisés de notre territoire, de l'accès à la culture. L'ELAN est un des relayeurs de ce projet et propose les activités de Cultures du Cœur aux familles accompagnées.

- **Travaux avec les réseaux associatifs : fédérations et unions**

Sur le plan politique et stratégique, L'Elan s'inscrit dans des réseaux fédérant des acteurs du secteur médico-social (UPDA, URIOPSS, NEXEM, CNAEMO, FN3S).

Ces participations visent plusieurs objectifs :

- S'ouvrir, disposer d'une vision d'ensemble des associations présentes sur le territoire,
- Accroître les dynamiques inter-associatives, établir des complémentarités en matière d'offre,
- Fédérer les acteurs associatifs, porter la voix du terrain, être force de proposition auprès des pouvoirs publics,
- Opérer une veille sectorielle, bénéficier de formations, organiser le partage d'expérience entre les directions et entre les équipes,
- Engager des mutualisations, structurer des procédures, améliorer ses pratiques professionnelles.

Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert (CNAEMO)

L'Elan participe à la délégation régionale du CNAEMO avec la participation régulière de deux salariés, Axelle ATTIAS, Responsable de service, et Marie DAVID, Assistante de service social.

Union Pour Une Dynamique Associative (UPDA)

Six associations se réunissent régulièrement, comme le 23 juin 2022 à Fécamp, 20 octobre 2022 à Notre Dame des Flots Dieppe,

L'UPDA se mobilise et est force de proposition les partenaires institutionnels. Elle s'est notamment mobilisée pour les oubliés du Ségur.

L'UPDA apporte également son éclairage au volet enfance-famille du schéma unique des solidarités à venir, à l'Observatoire Départemental Enfance Famille (ODPE). L'UPDA tient à ce que les associations soient considérées comme de réels partenaires et non comme de simples opérateurs ou prestataires.

L'année 2022 est consacrée à la préparation d'un colloque départemental inter-établissements sur l'éthique, avec l'ambition de s'inscrire conjointement dans une démarche qualité.

Union Régionale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Normandie (URIOPSS)

Le Président de l'Elan assure le poste de Vice-Président de cette union et porte ainsi de nombreux sujets. L'Union reste mobilisée en 2022 sur l'attractivité du secteur et la revalorisation des métiers.

Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés de Protection de l'Enfance (Fn3S)

L'Elan participe régulièrement aux temps d'échanges, comme celui du 24 novembre 2022 à Paris. Les travaux ont porté sur la présentation de la démarche d'amélioration continue de l'activité, notamment dans des services de MJIE.

Activité 2022

- **Activité théorique des services**

Ce sont désormais trois services qui caractérisent l'activité de l'Elan :

- Le service de milieu ouvert classique : AEMO et AED,
- Le service de milieu ouvert renforcé : IEDR (AEMO R et AED R),
- Le service d'investigation judiciaire éducative (MJIE).

Dans l'attente de la réactualisation du projet de service de milieu ouvert classique, le service d'IEDR est annexé à ce projet de service en cours. Sa mise en œuvre opérationnelle est retracée dans un schéma fonctionnel et s'appuie sur la déclinaison du référentiel départemental co-construit.

Le Département de Seine-Maritime par un courrier du 21 septembre 2021 a officialisé la création du service d'Intervention Educative à Domicile Renforcée (IEDR) et a acté l'attribution pour notre service de 25 mesures renforcées. Ces 25 mesures se décomposent en :

- 10 mesures renforcées par redéploiement de l'AEMO / l'AED habituel ce qui explique la baisse de notre nombre de journées d'activité sur ce service entre 2020 et 2021.
- 15 mesures renforcées nouvelles permettant des créations de postes.

Services	Capacité 2021	Capacité 2022	Financeurs
AEMO / AED	233 235 journées	233 235 journées	Département de Seine Maritime
IEDR	 9 125 journées se traduisant par 25 mesures en continu	9 125 journées se traduisant par 25 mesures en continu	
MJIE	142 actes	142 actes	Protection Judiciaire de la Jeunesse

- **Activité réelle 2022**

253 NOUVELLES MESURES D'AEMO
212 NOUVELLES MESURES D'AED CONTRE 97 EN 2021
19 NOUVELLES MESURES D'IEDR
142 ACTES MJIE

- Nombre d'écrits

En 2021

	Janvier.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Nombre total d'écrits	67	75	84	71	71	80	69	52	98	82	76	80	905
Écrits à échéance	41	46	60	58	56	64	59	47	74	70	58	51	684
Note d'information	23	21	18	11	13	12	9	4	21	8	15	25	180
Placement urgent	3	8	6	2	2	4	1	1	3	4	3	4	41
Placement demandé	5	7	7	5	3	12	5	1	3	6	10	5	69

En 2022

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Nombre d'écrits	52	40	59	64	59	63	62	55	72	72	55	62	715
Écrits à échéance	40	29	48	49	46	52	55	44	66	58	51	56	594
Note d'information	10	8	8	10	11	9	4	7	2	7	2	4	82
Placement urgent	1	2	1	3	1	0	2	3	2	2	1	1	19
Placement demandé	1	1	2	2	1	2	1	1	2	5	1	1	20

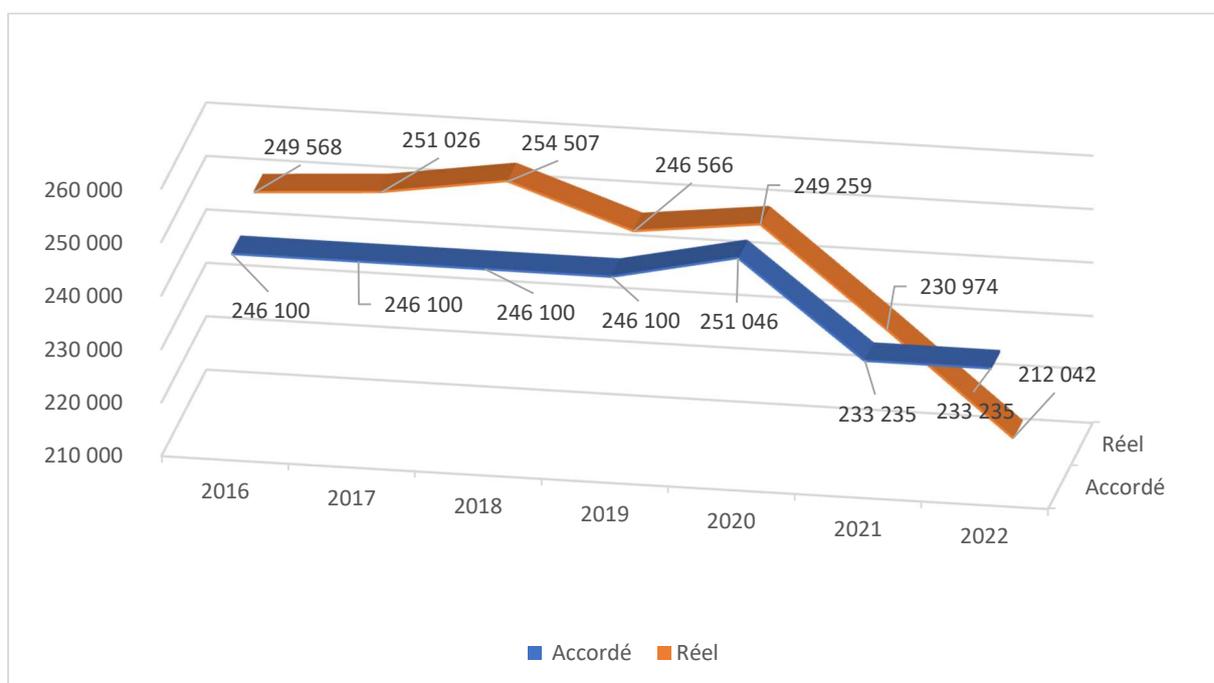
L'année 2021 a été particulièrement chargée en écrits du fait d'un report post COVID.

- **Service de milieu ouvert**

Voici un bref rappel de notre niveau d'activité des années précédentes :

ACTIVITE	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre théorique de journées	246 100	246 100	246 774 + 4 272 = 251 046 ¹	233 235	233 235
Nombre réel de journées	254 507	246 566	249 259	230 974	212 042
Taux d'occupation (%)	103.42 %	100.19%	99.29 %	99.03%	90.91 %

Ce tableau peut se représenter de la façon suivante :



On constate depuis 2020, une baisse du nombre de journées facturées. Ce déclin provient tout d'abord d'un redéploiement de notre habilitation pour permettre la mise en place de l'intervention éducative à domicile renforcée en 2021, puis de la réorganisation de l'ASE ou de ses ressources humaines, qui a pu impacter la mise en place d'AED, ou des changements de magistrats.

¹

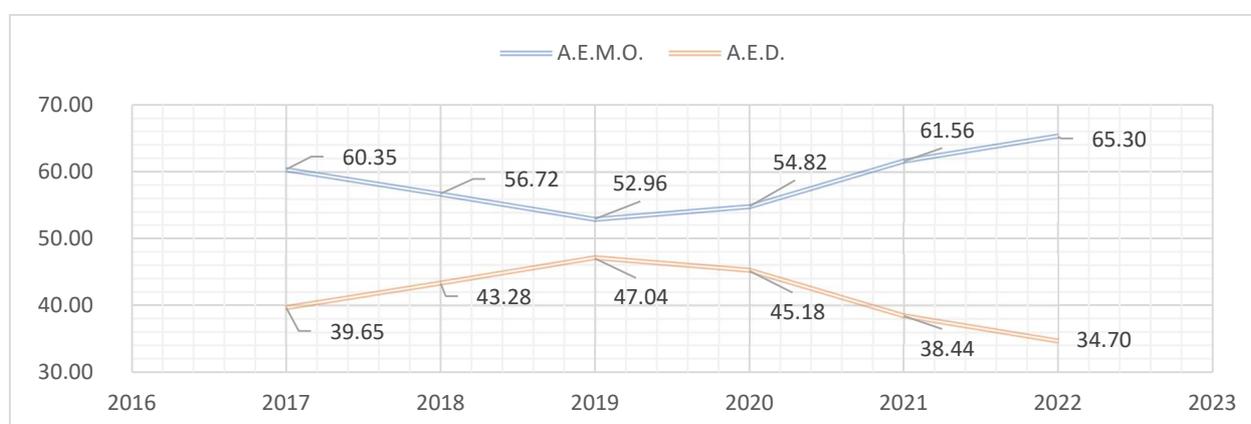
L'activité 2020 a été calculée d'une part sur une année bissextile et tient également compte d'une demande de l'association en août 2020 d'un poste supplémentaire jusqu'à la fin de l'année. Ce poste a conduit à augmenter nos budgets prévisionnels de 4 272 journées.

Zoom sur la répartition mesures judiciaires/ mesures administratives

Le tableau ci-dessous permet de visualiser la répartition entre les mesures en comparaison des années précédentes :

Mesures	A.E.M.O. en %	A.E.D. en %
Année 2022	65.30	34.70
Année 2021	61.56	38.44
Année 2020	54.82	45.18
Année 2019	52.96	47.04
Année 2018	56.72	43.28
Année 2017	60.35	39.65

Nous pouvons constater en 2021, une forte judiciarisation des mesures tout au long de l'année.



Cette judiciarisation est encore plus forte en 2022 et ne permet pas malgré tout l'absorption du manque d'AED.

Rappelons la particularité de l'année précédente (2021) quant au volume des mesures : pendant les premiers mois de l'année 2021, l'ELAN disposait d'une grande liste d'attente de mesures, et notamment d'A.E.D. Suite à notre interpellation, le département a décidé de stopper les mandatements pour nous permettre d'apurer notre liste d'attente. Nous avons aussi demandé le transfert des mesures venant d'être reçues dans la mesure où d'autres services pouvaient répondre immédiatement aux besoins. Notre décision a été prise en concertation avec le Département, dans l'unique intérêt des enfants et au regard de la capacité des services de Protection de l'enfance sur le territoire.

Une fois la liste d'attente apurée, au cours de l'été 2021, l'ELAN a informé les UTAS de sa capacité à reprendre en charge des mesures. Or, les prescriptions des mesures d'AED ont été fortement retardées, notamment sur l'UTAS Boucle de Seine, et ce, malgré nos interpellations et communications régulières.

La reprise des mises en place d'AED s'est avérée difficile tout au long de l'année 2022.

Communication sur le suivi d'activité

L'association communique tous les mois son activité à la Direction Enfance Famille, aux magistrats et à chaque UTAS. Par ailleurs, il nous est demandé par l'intermédiaire d'une enquête, dite flash, des chiffres de notre activité UTAS par UTAS et ce, tous les 1ers du mois en complément de l'envoi de la facturation et de l'envoi de l'activité en journée.

Cette communication est essentielle et permet à chacun de nos interlocuteurs une lecture simple et rapide de notre activité, soit pour prendre en charge des nouvelles mesures, soit pour connaître notre taux d'activité.

C'est donc sans surprise que le Département de Seine Maritime appréhendera notre sous-activité.

- **Public**

- **Nombre d'enfants par famille confiés dans l'année 2022 :**

	2022	2021
Nombre d'enfants par famille en A.E.M.O.	1.76	1.63
Nombre d'enfants par famille en A.E.D.	1.52	1.56

- **Répartition garçons/filles A.E.D. – A.E.M.O. confiés dans l'année 2022 :**

Répartition	2022		2021		2020	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Jeunes confiés en A.E.M.O.	51%	49%	51%	49%	52%	48%
Jeunes confiés en A.E.D.	56%	44%	60%	40%	58%	40%

Service de milieu ouvert

1. Modes d'intervention en milieu ouvert

- En AEMO

(NDLR : 261 réponses pour 274 mesures terminées)

Modes d'intervention	2022	2021
Un Travailleur Social	66.30 %	75,36 %
Co-intervention de deux travailleurs sociaux	29.10 %	24,64 %

- En AED

(NDLR : Pour 149 réponses sur 168 mesures AED terminées)

Modes d'intervention	2022	2021
Un Travailleur social	85.91 %	84,31 %
Co-intervention de deux travailleurs sociaux	14.09 %	14,71 %

Si nous n'avons pas quantifié les modes d'intervention en IEDR, la triple intervention (deux TS/Psychologue) est possible.

Par ailleurs, une mesure renforcée peut être décidée pour un enfant alors que le reste de sa fratrie bénéficie d'une mesure de milieu ouvert classique. Dans la mesure du possible, les intervenants sont différents.

2. Outils utilisés en Milieu Ouvert

- En AED

		2022	2021
<u>Entretiens</u>	Père ou parent 1	48.99%	46,57%
	Mère ou parent 2	84.56%	79,41%
	Parents	28.86%	19,12%
	TDC	2.01%	1,96%
	Enfant	85.23%	75,98%
	Fratrie	40.27%	45,59%
	Famille élargie (beau-père, belle-mère, grands-parents, ...)	15.44%	9,31%
	Familiaux	48.99%	50,98%

<i>Outils utilisés en Milieu Ouvert</i>		2022	2021
Entretiens psychologiques	Père ou parent 1	0.67 %	0,00%
	Mère ou parent 2	1.34 %	0,00%
	TDC	0.00 %	0,00%
	Enfant	3.36 %	3,92%
	Famille élargie (beau-père, belle-mère, grands-parents...)	0.00%	0,00%
	Familiaux	2.68 %	0,00%
Visite à Domicile		89.26 %	95,59%
Rendez-vous au bureau ou lieu neutre		71.14 %	75,00%
Accompagnement physique		39.60 %	31,86%
Travail partenarial		71.81 %	80,88%
Visite en présence d'un tiers		2.68 %	0,00%
Actions collectives		14.77 %	6,86%
Activités éducatives		46.31 %	35,78%
Sorties collectives		39.60 %	8,82%

- **En AEMO**

		2022	2021
Entretiens	Père ou parent 1	50.20%	45,02%
	Mère ou parent 2	80.50%	73,93%
	Parents	18.40%	15,64%
	TDC	5.70%	8,06%
	Enfant	78.20%	77,73%
	Fratrie	38.30%	34,12%
	Famille élargie (beau-père, belle- mère, grands-parents, ...)	15.70%	17,54%
	Familiaux	51.00%	39,34%
Entretiens psychologiques	père ou parent 1	5.70%	1,42%
	mère ou parent 2	11.10%	3,79%
	TDC	0.00%	0,47%
	enfant	7.70%	3,32%
	Famille élargie (beau-père, belle- mère, grands-parents...)	0.80%	2,37%
	familiaux	6.10%	1,42%

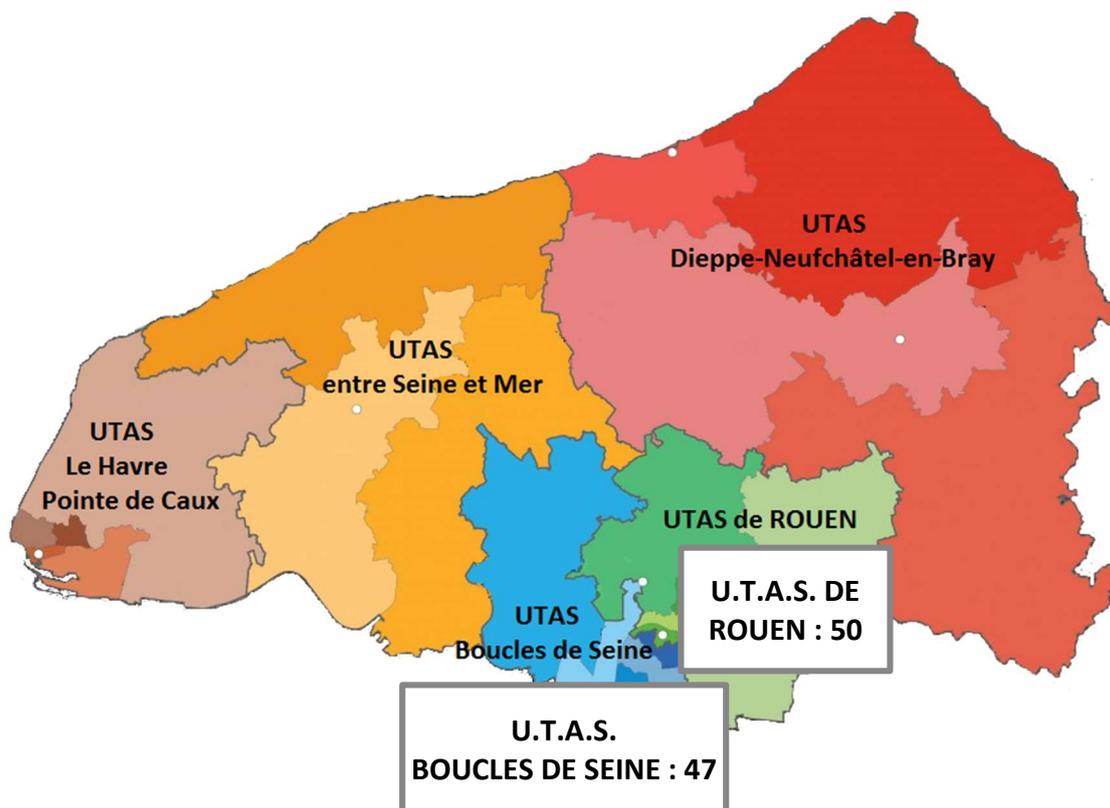
	2022	2021
Visite à Domicile	88.50%	89,57%
Rendez-vous au bureau ou lieu neutre	67.40%	74,41%
Accompagnement physique	29.10%	31,28%
Travail partenarial	67.40%	66,35%
Visite en présence d'un tiers	5.40%	1,42%
Actions collectives	8.40%	11,85%
Activités éducatives	36.00%	48,34%
Sorties collectives	25.70%	20,38%

Il apparaît que, quelle que soit la mesure, les interlocuteurs privilégiés sont la mère et le mineur. Sans surprise, l'outil le plus utilisé est la visite à domicile.

Nous observons une augmentation significative des sorties collectives, des actions collectives et activités éducatives en AED. Nous faisons le lien avec l'assouplissement des protocoles sanitaires qui a accompagné la période post COVID.

Concernant les mesures AEMO, nous observons une augmentation des interventions des psychologues dans les mesures, ce qui nous semble significatif de la dégradation et de la complexité des situations familiales.

3. Zoom sur l'AED



- **Mouvement des mesures**

Nombre de mesures	2022	2021	2020	2019
Au 1er janvier	179	325	381	362
Nouvelles mesures	211	97	211	238
Jeunes sortis dans l'année	176	228	182	222
Au 31 décembre	211	176	421	381

En 2021 le nombre de nouvelles mesures a considérablement baissé. Cette baisse est peut-être à mettre en lien avec la restructuration des services de l'Aide Sociale à l'Enfance, et la présence d'un nouvel opérateur sur le territoire rouennais. L'activité en fin d'année 2022 est bien en deçà de l'activité 2022 et 2019.

- **Répartition par âge**

Age des enfants A.E.D.	< 6 ans	6 < < 10	10 < < 13	13 < < 16	16 < < 18
2022 (en %)	16,9	25,35	21,6	27,7	8,45
2021 (en %)	15	35	26	18	6

- Temps moyen d'intervention

Durée de prise en charge AED	0 à 6 mois	6 à 12 mois	12 à 18 mois	18 à 24 mois	24 mois à 36 mois	36 mois à 48 mois	+ de 48 mois
2022 en %	28	49	27	16	37	7	10
2021 en %	7	33	12	18	19	10	1
2020 en %	4	36	16	18	19	3	4

La durée d'intervention évolue en 2022, avec davantage de mesures courtes, voire très courtes, de moins de 6 mois.

4. Zoom sur l'AEMO

CABINET 1 : 61	CABINET 2 : 23	CABINET 3 : 63	CABINET 4 : 30	CABINET 5 : 73
COUR D'APPEL : 0	TE DIEPPE : 4	TE EVREUX : 3	TE AUTRE DEPARTEMENT : 3	

Au vu de la récurrence de certains éléments à l'origine des mesures depuis quelques années, notamment la consommation des écrans, les violences intra-familiales, les relations parentales conflictuelles, les salariés de l'Elan ont bénéficié de formations adéquates telles que « Stop aux violences sexuelles ». De plus, un projet « jeux vidéo comme outil à la relation éducative » a émergé et l'association travaille en 2022 à un projet autour des visites médiatisées et un projet sur les actions éducatives collectives. Enfin, soulignons, même si cela est difficilement quantifiable que la situation sanitaire depuis 2020 a eu un impact certain sur l'évolution du repli des familles, des troubles du comportement psychologiques, des pathologies psychiatriques et des violences intra-familiales comme motif de l'origine des mesures.

- Mouvements des mesures

Nombre de mesures AEMO	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Au 1 ^{er} janvier	374	413	292	305	275	255
Nouvelles	261	253	230	197	229	191
Sorties	255	263	198	211	197	190
Au 31 décembre	384	403	328	292	305	275

Les mouvements semblent démontrer un certain équilibre entre les entrées et sorties au fil des années. Il reste toutefois très difficile d'anticiper le flux d'activité, tant pour les saisines d'AEMO,

que pour les fins de mesures. L'activité varie au jour le jour, et même de façon parfois conséquente dans une même journée.

- Répartition par âge

Age des enfants AEMO	< 6 ans	6 < < 10	10 < < 13	13 < < 16	16 < < 18	18 et +
2022 en %	22.55	27.27	19.27	20.00	10.91	0.00
2021 en %	24.50	28.46	14.62	18.97	13.45	0.00
2020 en %	18.46	26.32	21.71	22.73	10.77	0.00

Durée prise en charge AEMO	0 < 6 mois	6 < 12 mois	12 < 18 mois	18 < 24 mois	24 < 36 mois	36 < 48 mois	+ 48 mois
2022 (en %)	38	68	48	31	38	19	2
2021 (en %)	21	19	18	12	18	7	5
2020 (en %)	17	21	19.5	18.5	13.5	10	0.5
2019 (en %)	11	33	20	9	17	6	4

Comme en AED, la durée des mesures se raccourcissent sensiblement.

- Mouvement ou passage d'une mesure à une autre 2022 :

Nous observons que peu, voire pas, de mesures passent d'un cadre administratif à un cadre judiciaire et inversement. La fluidité d'un cadre à un autre reste complexe. Pour autant, une certaine souplesse dans les mesures est nécessaire, aussi la vigilance doit être de mise pour une transparence sur les modalités d'intervention.

	2022	2021	2020	2019	2018	2017
AEMO vers AED	0	5	0	14	9	5
AED vers AEMO	13	9	11	22	8	8

5. Compétences particulières mobilisées

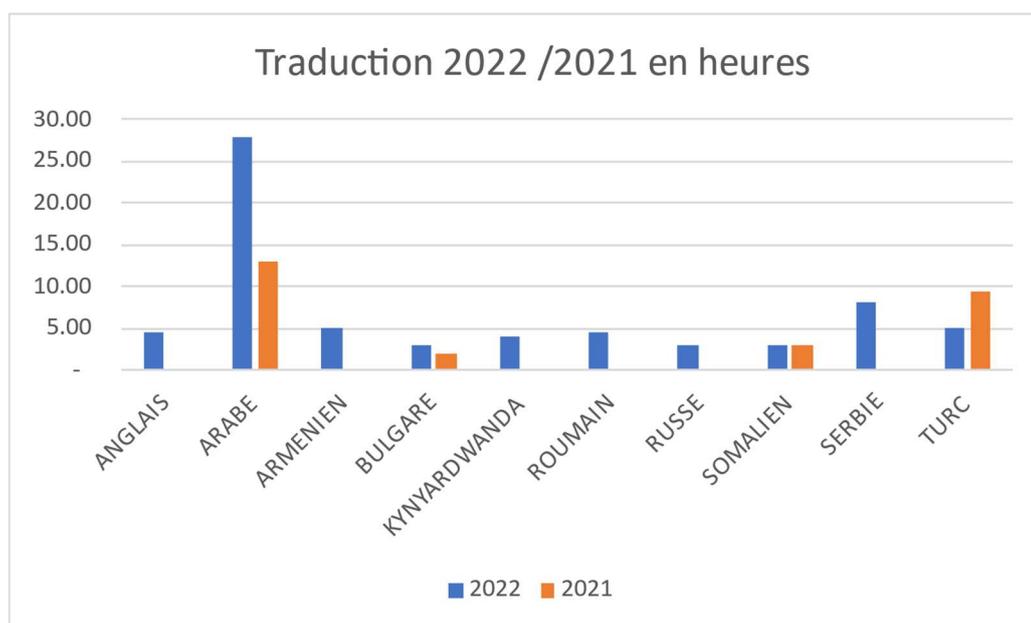
Soulignons qu'une professionnelle de l'association dispose de la formation langage des signes et l'utilise lorsque les mesures le nécessitent. De même, une professionnelle s'est formée à la pratique de l'anglais, pour favoriser l'accompagnement auprès des familles anglophones.

Plusieurs professionnels de l'association sont formés à l'interculturalité et sont ressources pour leurs collègues. Les demandes de formation sur ce sujet sont régulières.

Pour soutenir nos échanges avec les parents dont la maîtrise de la langue reste difficile, nous avons recours aux traducteurs.

Ci-dessous, voici un état des lieux des temps passés par nos traducteurs en heures qu'il s'agisse de l'AEMO ou de l'AED ou de la MJIE :

TRADUCTEUR	2022	2021
ANGLAIS	4.50	
ARABE	28.00	13.00
ARMENIEN	5.00	
BULGARE	3.00	2.00
KYNYARDWANDA	4.00	
ROUMAIN	4.50	
RUSSE	3.00	
SOMALIEN	3.00	3.00
SERBIE	8.00	
TURC	5.00	9.50
TOTAL	68.00	27.50



Le recours au traducteur se fait principalement au cours de l'exercice des MJIE. Ce tableau illustre l'interculturalité dans les accompagnements, c'est pourquoi, l'Elan déjà reconnu pour cette spécificité, tient à poursuivre l'enrichissement de ses pratiques et son développement sur cette thématique.

6. Zoom sur l'Intervention Educative à Domicile Renforcée (IEDR)

Activité d'IEDR réalisée :

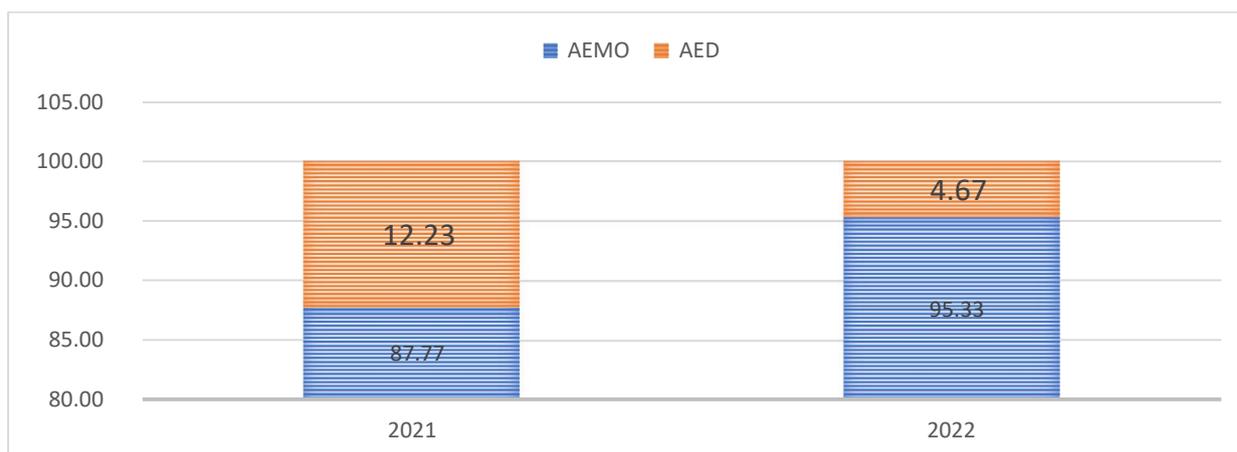


Notre activité 2022 est quasiment identique à l'accordé. Quelques jours sont manquants, non facturés. Il ne s'agit pas d'une sous-activité, l'association ayant une grande liste d'attente, mais d'un incompressible délai de mise en place des mesures, et/ou de sorties imprévisibles. Notre service est habilité pour 25 enfants en simultanée, au cours de l'année 2022, nous avons accompagné 51 enfants.

Notre protocole interne prévoit de réunir l'ensemble des professionnels intervenant dans la mesure pour une présentation à la famille. Il s'agit alors de conjuguer les disponibilités de tous les professionnels avec celles de la famille, ce qui peut entraîner quelques jours de délai pour la mise en place effective de la mesure.

L'équipe de direction se mobilise sur cette question pour tenter de résorber davantage ce délai, et pour tendre vers le quota habilité.

Zoom sur la répartition A.E.D. R / A.E.M.O.R



Ce graphique nous indique la répartition entre les mesures judiciaires et les mesures administratives. La prépondérance des mesures judiciaires se renforce sur l'année 2022.

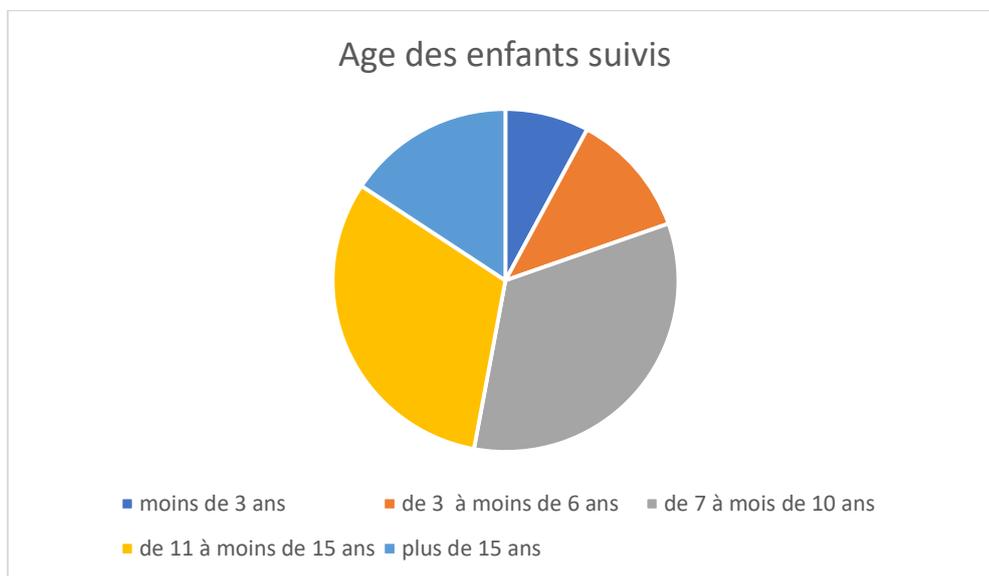
Nous pouvons constater qu'en superposant les courbes du milieu ouvert classique et celles de l'intervention éducative à domicile renforcée, nouvelle activité, le phénomène est le même : l'administratif se retire au profit du judiciaire.

Pourquoi ce phénomène ?

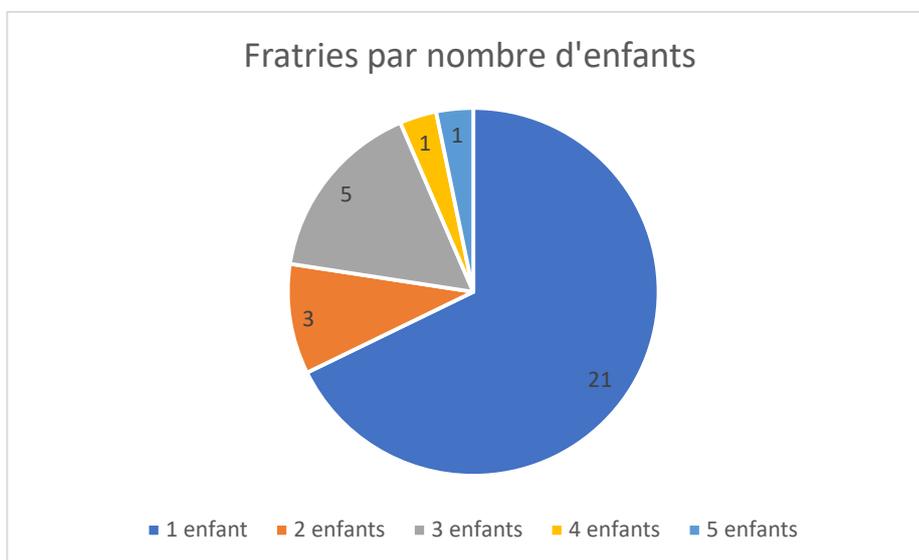
Sommes-nous toujours dans la phase de réorganisation de l'ASE qui retarde la mise en place des mesures ?

Y a-t-il des difficultés au niveau de la mise en place de mesures préventives, entraînant un phénomène grandissant de sollicitations des magistrats ?

Les UTAS arrivent-elles à rencontrer les familles pour la mise en place de mesures administratives ?



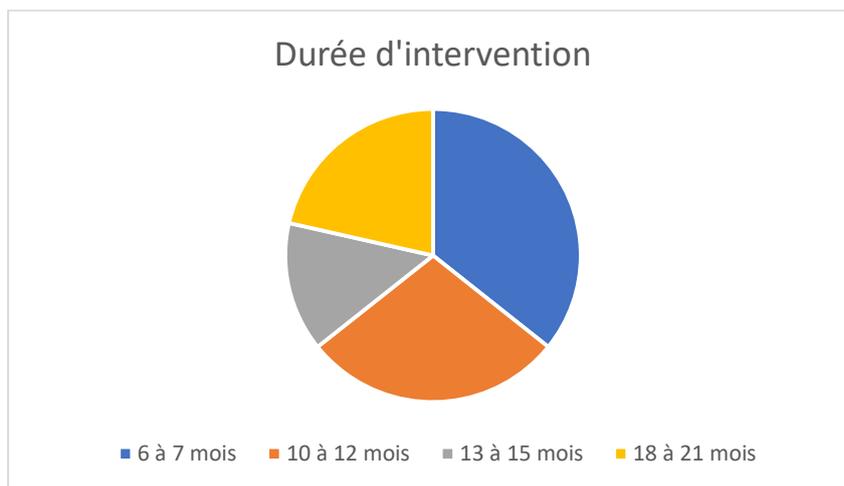
L'âge moyen des enfants suivis est de 11.3 ans. Les enfants de moins de 6 ans sont sous représentés.



En fonction de la problématique familiale, les fratries de trois enfants et plus sont prises en charge par un binôme éducatif.

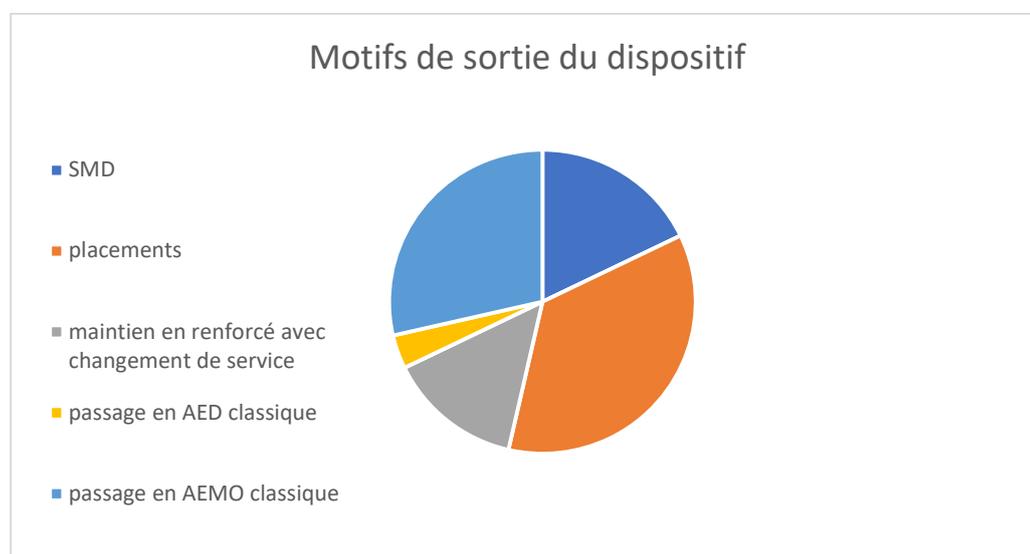
Sur les 21 enfants seuls à être suivis en IEDR, seuls 2 sont enfants uniques. 9 font partie de fratries recomposées.

Le ratio fratrie des enfants suivis en IEDR est de 1.65.



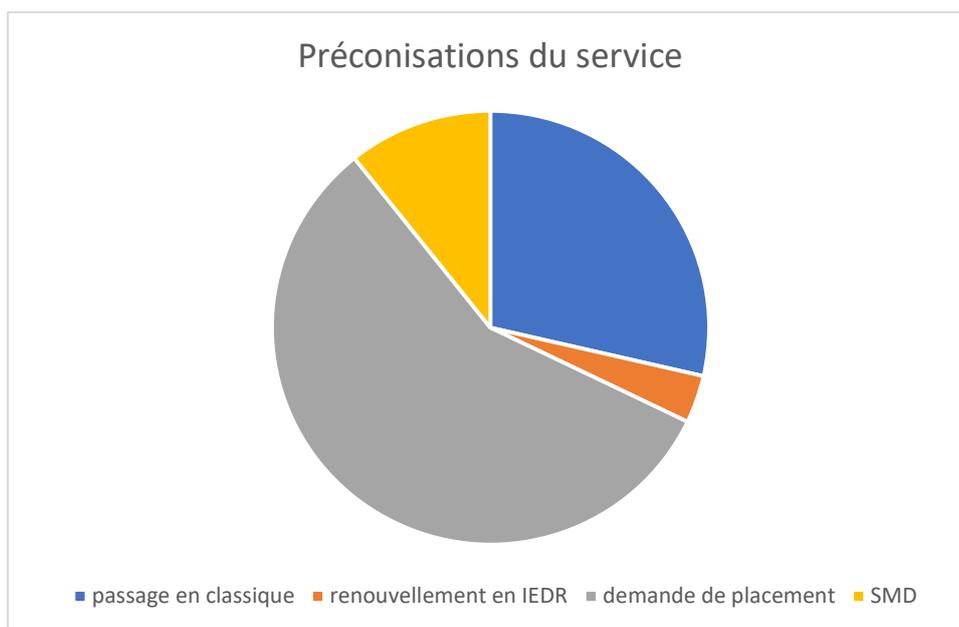
Avec le recul de plus de 2 ans, on constate que la durée des mesures IEDR a tendance à augmenter, et que ce ne sont pas des mesures courtes de 6 mois, comme cela avait pu être imaginé lors de l'élaboration du référentiel départemental. Si la loi Taquet interdit toute limitation de durée, il semble pour autant qu'aucune mesure excédant 2 ans soit envisageable actuellement. Les six premiers mois d'intervention qui permettent une évaluation et un affinement des objectifs et moyens à mettre en œuvre donnent le plus souvent lieu à une demande de renouvellement de six mois à un an.

Néanmoins, le rythme soutenu est difficile à tenir dans la durée pour les familles, voire pour les professionnels. Un essoufflement peut effectivement se constater de part et d'autre, notamment si aucun changement notable ne se repère malgré l'étayage proposé. La question de l'adéquation du dispositif soutenu à la problématique familiale est à considérer.



Le pourcentage de placement à près de 33 % en sortie d'IEDR est significatif, et supérieur à une sortie du dispositif en milieu ouvert classique 22.75% en AEMO, 10% en AED. Ce pourcentage élevé est à mettre en lien avec la mise en place de mesures renforcées à défaut de places disponibles en SMD ou en alternative à un placement le plus souvent questionné dans l'ordonnance initiale. La saturation actuelle du dispositif conduit à mettre en place des mesures classiques dans l'attente de places en renforcé.

En fonction de l'évolution de la situation, le Magistrat est informé de la date de passation dans le dispositif renforcé ou il lui est proposé que la situation soit maintenue en classique.



Les préconisations du service IEDR sont le plus souvent suivies par les magistrats. Lorsque le passage en classique est ordonné, le travailleur social référent poursuit l'accompagnement dans la mesure du possible afin que le travail engagé se poursuive dans la continuité.

7. Sorties collectives

Les sorties collectives créent une réelle émulation tant pour les professionnels que pour les enfants. Véritable outil éducatif, la sortie permet également de créer une relation singulière entre le professionnel et l'enfant ou le jeune. Au-delà de l'aspect éducatif, ces sorties sont aussi des moments de découverte, de plaisir et d'amusement.

Certaines sont habituelles, car en proximité, avec un tarif abordable, Espace laser, manège des sapins, docks laser, bowling, Le bocasse, espace aventure, théâtre à l'Ouest, Espace 360 (Trampoline), Gravity parc,... d'autres sorties sont plus lointaines, et plus exceptionnelles, comme Thoiry.

La sortie à Thoiry, réussie en 2021, a été reconduite en 2022, pour le plaisir des petits... et des grands.

▪ *Zoo de Thoiry*



8. Coopération de la famille

- En AED

Collaboration active (RDV honorés + sollicitations) père ou parent 1	26.17%
Collaboration active (RDV honorés + sollicitations) mère ou parent 2	48.32%
Collaboration passive (RDV honorés mais pas de sollicitations) père ou parent 1	18.12%
Collaboration passive (RDV honorés mais pas de sollicitations) mère ou parent 2	25.50%
Collaboration difficile (manque de disponibilité...) père ou parent 1	11.41%
Collaboration difficile (manque de disponibilité...) mère ou parent 2	12.08%
Absence de collaboration (RDV non honorés, refus du jeune...) père ou parent 1	18.79%
Absence de collaboration (RDV non honorés, refus du jeune...) mère ou parent 2	9.40%

- En AEMO

Collaboration active (RDV honorés + sollicitations) père ou parent 1	21.50%
Collaboration active (RDV honorés + sollicitations) mère ou parent 2	36.00%
Collaboration passive (RDV honorés mais pas de sollicitations) père ou parent 1	21.80%
Collaboration passive (RDV honorés mais pas de sollicitations) mère ou parent 2	28.40%
Collaboration difficile (manque de disponibilité...) père ou parent 1	17.20%
Collaboration difficile (manque de disponibilité...) mère ou parent 2	15.30%
Absence de collaboration (RDV non honorés, refus du jeune...) père ou parent 1	17.60%
Absence de collaboration (RDV non honorés, refus du jeune...) mère ou parent 2	12.60%

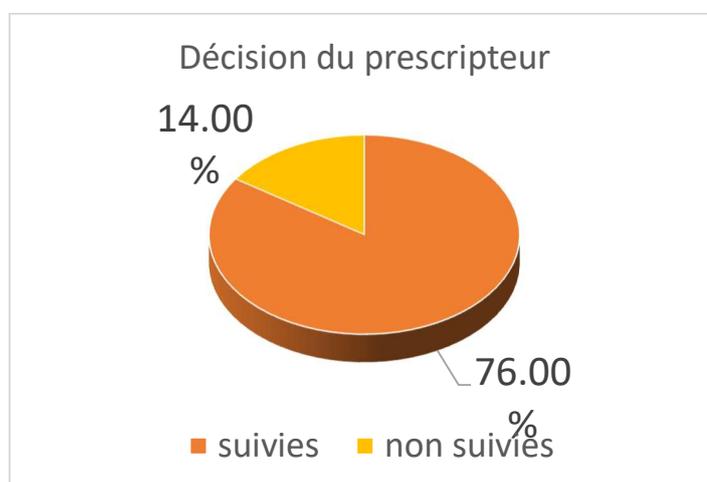
Le cadre d'intervention ne semble pas avoir d'impact sur la collaboration familiale ce qui peut interroger sur le cadre administratif, contractuel en accord et à la demande des parents.

9. Préconisation du service

- Pourcentage de préconisations suivies par les cadres ASE ou Magistrats

▪ En AED

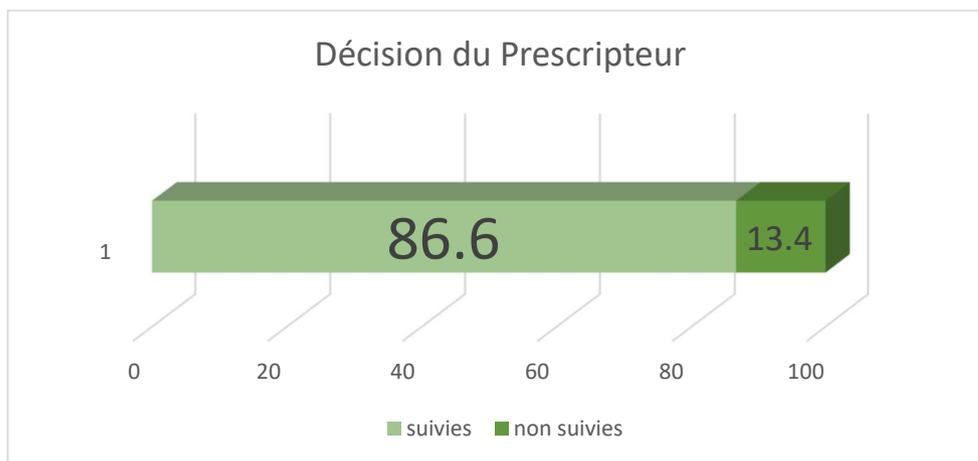
		2022	2021
Renouvellement de la mesure		9.40%	4,41%
Arrêt de la mesure		59.06%	73,04%
Arrêt à majorité		4.70%	7,84%
Changement de domiciliation		3.36%	2,45%
Changement de service		0.00%	0,00%
AED Petite Enfance		0.00%	0,00%
AED Renforcée		3.36%	0,00%
Passage vers le judiciaire	AEMO	6.71%	5,88%
	AEMO Renforcée	0.00%	0,00%
	AEMO Petite Enfance	0.00%	0,00%
	MJIE	6.04%	4,41%
Mesure de placement (adm. ou jud.)	Placement chez le parent non-gardien	0.67%	0,00%
	Placement chez un Tiers Digne de Confiance	0.67%	0,00%
	Placement en urgence	1.34%	2,45%
	Placement préparé	6.04%	0,00%
	MAPA	3.36%	2,45%
	Placement SMD	1.34%	4,41%
	Placement Famille d'accueil	0.00%	0,98%
Mesure d'Accompagnement Budgétaire		0.00 %	0,00%



MOTIFS DES PRÉCONISATIONS en AED		2022	2021
		Absence de danger	36.91 %
Amélioration de la situation	Amélioration de la situation individuelle	33.56%	31.37%
	Amélioration de la situation familiale	37.58%	29.90%
Pas d'évolution		4.03 %	15.69
Dégradation de la situation	Dégradation de la situation individuelle	16.11%	6.86%
	Dégradation de la situation familiale	18.12%	12.75%
Absence de collaboration de la famille/du jeune		16.11%	26.47%
Déménagement de la famille		4.70%	2.94%
Nouvelle orientation / Nouveaux éléments		4.03%	8.82%
Objectifs atteints		6.71%	3.43%
Majorité du jeune		5.37%	4.90%

▪ **En AEMO**

Préconisations du service		2022	2021
Renouvellement de la mesure		5.7%	7,11%
Passage vers l'administratif		0.0%	0,95%
Arrêt de la mesure		50.2%	47,39%
Arrêt à majorité		7.3%	12,32%
Délégation de compétence (changement de domiciliation) / Dessaisissement		3.4%	6,64%
Changement de service		6.5%	7,11%
A.E.M.O. Renforcée		0.8%	1,42%
A.E.M.O Petite Enfance		1.9%	0,00%
M.J.I.E.		0.0%	0,47%
Maintien du placement		1.5%	1,90%
Mesure de placement (adm. ou jud.)	Placement chez parent non-gardien	0.00%	1,42%
	Placement chez un TDC	1.90%	1,90%
	Placement en urgence	7.30%	5,69%
	Placement préparé	9.20%	6,16%
	Placement SMD	10.70%	7,58%
	Placement Famille d'accueil	1.90%	0,47%
Mesure d'accompagnement budgétaire		0.00%	0,00%
Mesure pendante ou Sursis à statuer	M.J.I.E.	0.40%	3,79%
	Evaluation Médico-Sociale	0.00%	1,42%
Obligation / injonction (soins, thérapie, médiation, ...)		0.00%	0,00%
Arrêt à majorité		1.90%	0,00%



		2022	2021
		MOTIFS DES PRÉCONISATIONS en AEMO	
Absence de danger		29.90 %	25.59%
Amélioration de la situation	Amélioration de la situation individuelle	22.20 %	20.38%
	Amélioration de la situation familiale	24.50 %	21.80%
Pas d'évolution		12.30 %	15.17%
Dégradation de la situation	Dégradation de la situation individuelle	19.20 %	18.01%
	Dégradation de la situation familiale	21.10 %	18.96%
Absence de collaboration de la famille/du jeune		22.20 %	13.27%
Déménagement de la famille		2.30 %	14.22%
Nouvelle orientation / Nouveaux éléments		4.20 %	3.32%
Objectifs atteints		8.80 %	9.95%
Majorité du jeune		5.40 %	11.85%

Pour conclure sur le milieu ouvert

Les préconisations de l'Élan restent largement suivies. Pour autant, sans remettre en cause le pouvoir décisionnaire des magistrats, lorsqu'une préconisation, travaillée en équipe pluridisciplinaire, n'est pas suivie, alors la poursuite de la mesure, en cas de refus de placement, est souvent difficile. Ce qui l'est encore plus, est la décision d'un magistrat non mise en œuvre, faute de place.

Tous les mois, nous remontons aux services du Département le nombre d'enfants en attente de placements, hébergement ou SMD. Au titre de l'année 2022, 47 enfants ont été concernés. 31 décisions concernaient des SMD. La durée moyenne d'attente entre la décision et l'effectivité du placement est de 157 jours, ce qui est considérable. Derrière ces chiffres, ce sont des enfants, des situations humaines. La simple évocation de l'une d'elle nous met très mal à l'aise. Notre responsabilité est questionnée, juridique certes, mais avant tout morale et éthique. Les professionnels de l'Élan qui continuent d'intervenir (en théorie) au rythme du milieu ouvert sont démunis, parfois discrédités, voire impuissants. L'OPDE a été interpellé en son temps.

Zoom sur les MJIE

Service de MJIE

Pour mémoire en 2018, notre quota MJIE a été augmentée de 117 à 129. En 2019 le quota annuel a été porté de **façon pérenne à 142 mesures** afin de répondre aux besoins des familles. Depuis 2019, pour la bonne tenue de notre dossier administratif, **nous restons dans l'attente du retour de l'arrêté modificatif.**

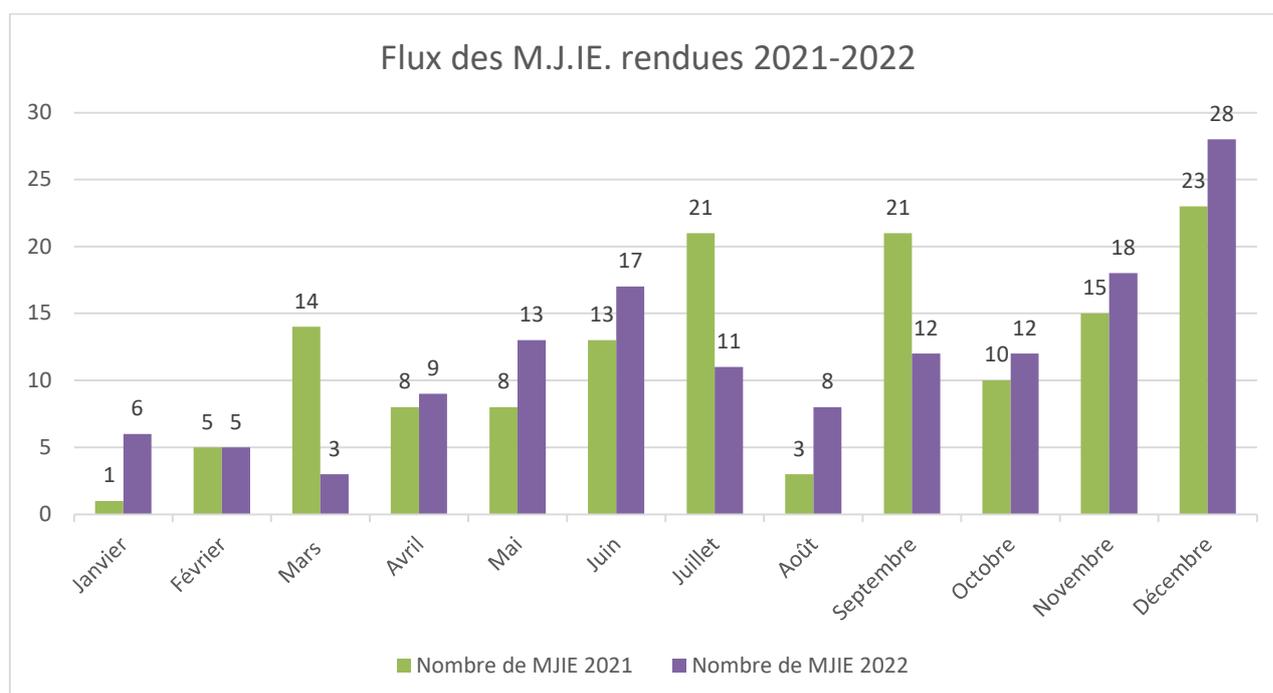
Des échanges réguliers avec la PJJ nous permettent de réaliser un état des lieux du suivi de l'activité, d'exprimer les attentes de chacun, voire les difficultés plus ou moins importantes que nous rencontrons dans la gestion du flux des mesures. Cette année 2022 s'inscrit dans la continuité des autres années, sans qu'il ne soit possible de lisser l'activité. L'objectif cible a été atteint, avec 142 mesures réalisées.



Au jour de l'écriture de ce présent rapport, notre activité 2023, est par exemple, déjà réalisée. Plus de 20 MJIE sont déjà reçues et inscrites à l'activité 2024.

Ci-dessous, l'illustration de la variation d'activité 2022-2021 (selon les rendus des rapports et la facturation)

Ce schéma traduit clairement la variabilité du flux et par voie de conséquence de l'exercice.



Notre activité mensuelle devrait être de 12 MJIE par mois. L'activité 2022 de 142 MJIE a été un peu plus lissée que les années précédentes, il reste encore des mois importants comme juin et la fin de l'année civile. Seul le Service Associatif Habilité est tenu par un quota annuel.

Quelle est la tendance 2023 ?

Au 11 Avril 2023	2022	2021	2020
MJIE en cours	88	99	97
MJIE rendues	18	20	28
TOTAL MJIE reçues	106	119	125
Reste à recevoir	36	23	17

Eléments statistiques 2022

Modes d'intervention	2022	2021	2020
1 travailleur social (TS)	53 %	53 %	48 %
Co-intervention 2 TS	47 %	47 %	52 %

Origine de la mesure MJIE		2022	
Eléments concernant l'enfant	Troubles du comportement	15.71%	
	Consommation abusive d'écrans	0.00%	
	Déscolarisation	6.43%	
	Absentéisme scolaire	12.14%	
	Fragilité/Mal-être	20.71%	
	Pré-délinquance / délinquance	1.43%	
	Relation parent/enfant	Conflictuelle	1.43%
		De dépendance	2.14%
	Relation Fratrie	2.86%	
	Conduites addictives	2.14%	
	Victime de violences	physiques	26.43%
		sexuelles	5.71%
		psychologiques	20.00%
	Auteur de violences	physiques	6.43%
sexuelles		0.71%	
psychologiques		0.71%	

Eléments appartenant aux parents	Carences et/ou négligences éducatives	22.14%	
	Conduites addictives du père ou parent 1	3.57%	
	Conduites addictives de la mère ou parent 2	7.14%	
	Personnalité	père	1.43%
		mère	17.86%
	Fragilité parentale	5.71%	
	Relations parentales conflictuelles	14.29%	
	Violences conjugales	23.57%	
	Psychopathologie avérée du père	1.43%	
	Psychopathologie avérée de la mère	0.00%	
	refus d'aide	30.00%	
suivis demandés non mis en place	14.29%		

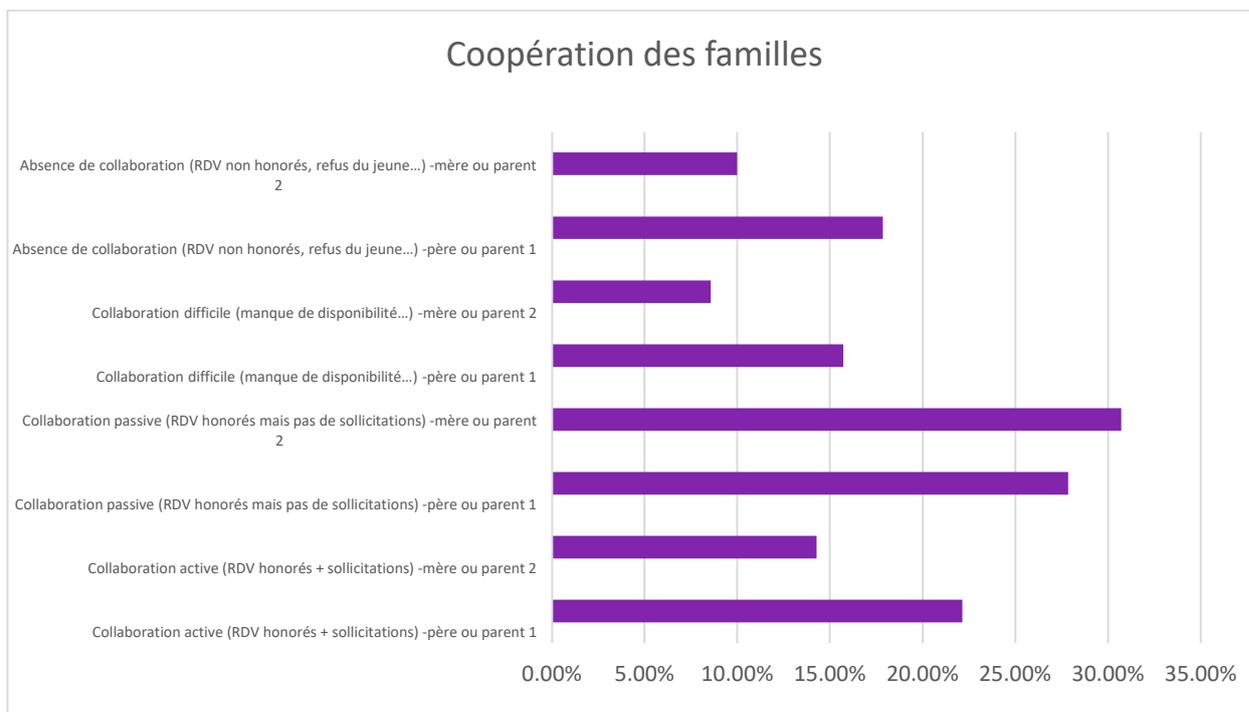
Comme l'an passé, les éléments les plus fréquents à l'origine de la MJIE sont :

- La fragilité et le mal-être de l'enfant,
- La violence, tant l'enfant victime de violence que témoin de violences conjugales,
- Les relations conflictuelles tant parents/enfant qu'entre les parents,
- Le questionnement sur l'impact des personnalités des protagonistes dans le fonctionnement familial.

Ce qui correspond au fondement même de la MJIE avec l'éclairage psychologique indispensable à la compréhension de la situation familiale.

- **Collaboration des familles**

	2022	2021
Collaboration active (RDV honorés + sollicitations) père ou parent 1	22.86%	22,14%
Collaboration active (RDV honorés + sollicitations) mère ou parent 2	25.71%	14,29%
Collaboration passive (RDV honorés mais pas de sollicitations) père ou parent 1	25.71%	27,86%
Collaboration passive (RDV honorés mais pas de sollicitations) mère ou parent 2	37.14%	30,71%
Collaboration difficile (manque de disponibilité...) père ou parent 1	12.14%	15,71%
Collaboration difficile (manque de disponibilité...) mère ou parent 2	16.43%	8,57%
Absence de collaboration (RDV non honorés, refus du jeune...) père ou parent 1	6.43%	17,86%
Absence de collaboration (RDV non honorés, refus du jeune...) mère ou parent 2	12.14%	10,00%



Nous faisons le lien entre le refus d'aide en amont de la décision de MJIE, et l'absence de collaboration à la mesure.

En dépit de l'accueil de la famille, de notre souci de respecter leur temporalité et l'espace de réflexion ouvert, nombreuses familles (jusqu'à 30%) n'adhèrent pas, ou peu, à la mesure. Ce qui, selon nous, vient questionner la capacité de ces parents à entrer dans une démarche réflexive.

- Objectifs de l'investigation

Évaluer/Analyser	les conditions de vie et d'hébergement	20.00%
	Capacités éducatives des parents	21.43%
	la personnalité des parents	6.43%
	L'histoire familiale et le fonctionnement familial	21.43%
	la prise en charge maternelle	12.14%
	la prise en charge paternelle	5.00%
	le parcours d'intégration scolaire et / ou professionnel	2.86%
	l'existence de violences	9.29%
	l'accueil chez un T.D.C	3.57%
	les perspectives à l'issue du placement	2.14%
	la poursuite du placement	7.14%
	Déterminer la mesure la plus adéquate	67.86%
	Appréhender le fonctionnement psychologique de l'enfant	7.14%

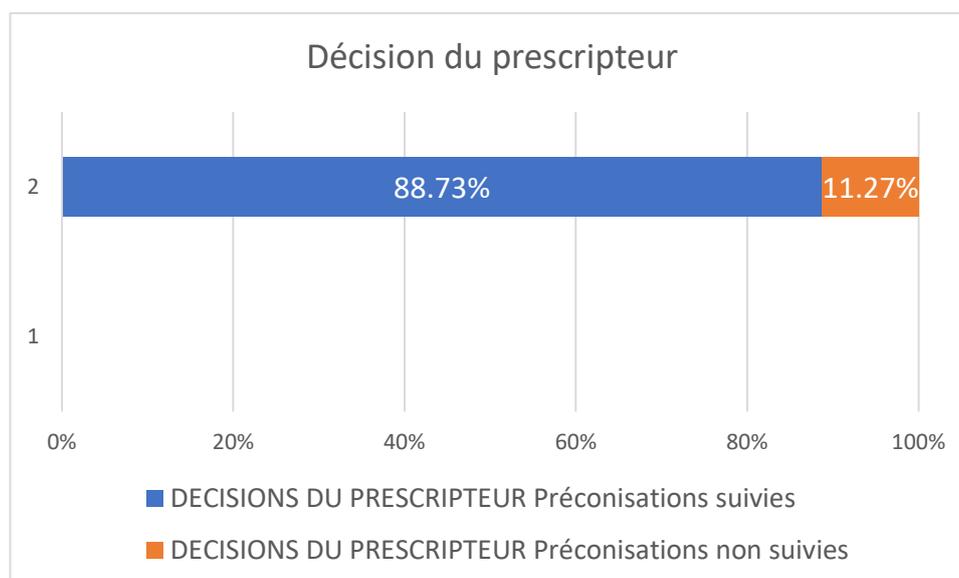
- **Scolarité**

Pas de mode de garde (mère ou père au foyer)		5.71%
Halte-garderie / crèche		0.71%
Maternelle		6.43%
Primaire		33.57%
Primaire U.L.I.S.		2.14%
Collège		27.14%
Collège Prépa pro		0.71%
Collège avec internat d'excellence		0.00%
Collège E.G.P.A.	S.E.G.P.A.	2.14%
	E.R.E.A	0.00%
U.L.I.S		0.00%
Lycée		6.43%
L.E.P.		0.00%
I.T.E.P.		0.71%
I.M.E / I.M.P. / I.M.PRO		0.71%
CNED		0.00%
C.F.A.		2.14%
Mission locale		1.43%
Déscolarité – 16 ans		3.57%
Déscolarité + 16 ans		2.14%

- **Préconisations du service**

Préconisations du service		2022	2021
AEMO		44.29%	40,71%
Non-lieu à Assistance éducative		24.29 %	17,14%
Placement chez parent non-gardien	Sans mesure éducative	0.00%	0,00%
	Avec mesure éducative	2.14%	2,14%
Placement chez un TDC	Sans mesure éducative	0.00%	0,00%
	Avec mesure éducative	1.43%	1,43%
Mesure de placement (adm. ou jud.)	Placement en urgence	0.00%	7,86%
	Placement préparé	2.14%	4,29%
	Accueil provisoire (M.A.P.A.)	0.00%	0,00%
	Placement S.M.D.	7.14%	4,29%
	Placement structure	1.43%	2,86%
	Placement Famille d'accueil	1.43%	3,57%

Poursuite de la mesure		5.00%	0,00%
Arrêt à majorité		0.00%	0,00%
Délégation de compétence (changement de domiciliation)		0.00%	0,00%
AEMO Renforcée		5.71%	13,57%
AEMO Petite Enfance		0.71%	2,14%
MJAGBF	En parallèle de l'AEMO	0.00%	0,00%
	Sans mesure éducative	0.00%	0,00%
Maintien du placement		5.00%	1,43%
Mesure pendante ou Sursis à statuer	MJIE	8.57%	4,29%
	EMS	0.00%	2,86%
Obligation / injonction (soins, thérapie, médiation, expertise...)		1.43%	5,71%
Passage vers l'administratif		0.00%	0,00%
Suivi scolaire		0.71%	6,43%
Accompagnement jeune majeur		0.00%	0,71%
MJIE non aboutie (placement avant fin MJIE...)		5.71%	3,57%
Soins		1.43%	18,57%



Les préconisations du service sont suivies à près de 88.73 %, pour un taux comparable en AEMO 86.6 %, et moindre en AED avec 76%.

45 % des mesures se soldent par une AEMO dont 5 % de mesures renforcées. Notons qu'aucune demande d'AED n'est préconisée, ce qui tend à montrer l'extrême fragilité des situations qui arrivent en MJIE.

24 % des mesures aboutissent à un non-lieu à assistance éducative, chiffre significatif. La MJIE son rôle d'aide à la décision.

Action collective Parentalité « être parent, c'est pas si simple »

Destinée prioritairement aux Parents isolés qui ont une faible estime de Soi et besoin d'être valorisés et de travailler la communication intrafamiliale et à leurs enfants, cette action a pour objectifs de :

- Favoriser la revalorisation de l'image de Soi et de l'estime de Soi pour faire évoluer le regard des parents sur leurs enfants et inversement
- Travailler la relation aux autres et la communication notamment intrafamiliale
- Favoriser l'ouverture vers l'extérieur des familles les plus isolées en favorisant le partage d'activités et de sorties pour à terme favoriser l'inscription dans les actions et dispositifs de proximité et de droit commun.

Elle se déroule dans les locaux de l'ELAN, sous forme de séances régulières, animées pour permettre la participation et l'adhésion des participants et les échanges dans le groupe.

Des supports tels que la cuisine, la couture, des jeux, des sorties,... peuvent être utilisés en fonction des attentes et des besoins.

La communication s'est faite au moyen d'un flyer par l'intermédiaire des professionnels de l'ELAN et des UTAS de Rouen et des Boucles de Seine.



Neuf parents étaient inscrits à la première réunion d'information, cinq ont participé, les quatre autres se sont excusées.

Profil du public :

- 5 mères de famille d'enfants de 3 à 10 ans ont participé à l'action.
- Toutes sont sans activité professionnelle, isolées socialement et ne bénéficient pas d'un soutien familial.
- 4 d'entre elles sont en situation de monoparentalité.
- 2 sont confrontées au handicap d'un de leurs enfants.
- Toutes sont domiciliées sur le territoire de la Métropole (Malaunay, Grand Couronne, Rouen rives droite et gauche) et se déplacent en transport en commun.

Le groupe s'est réuni une fois par mois sur des séances 2 heures :

- le 30 septembre 2022 : présentation du projet, recueil des attentes de chacun et choix du thème à aborder la fois suivante,
- le 14 novembre 2022, le 8 décembre 2022 : les séances ont été consacré à l'identification et au repérage et à la compréhension des émotions.
-

Les horaires ont été déterminés avec les participantes en fonction de leurs contraintes et en fin de séance, la date suivante est convenue avec le groupe.

Deux éducateurs, une psychologue et une stagiaire éducatrice spécialisée ont participé à l'action. L'animation de chaque séance est assurée par au moins deux d'entre eux.

A l'issue de ces trois séances, les participantes ont exprimé leur satisfaction de se retrouver, de se sentir moins seules, de rencontrer d'autres mamans comme elles, d'être écoutées ; elles se sentent à l'aise dans le groupe qui leur permet de prendre du recul.

Elles souhaitent la poursuite de l'action autour de thèmes déterminés ensemble et certaines séances partagées avec leurs enfants.

Le groupe se projette, d'une part :

- dans des temps partagés avec les enfants, une sortie est prévue prochainement,
- dans une réflexion autour de la place des écrans, la séance suivante sera consacrée à ce thème.

D'autre part, nous envisageons au cours de l'année 2023, deux autres groupes.

Conclusion

Même si l'action ne fait que démarrer, nous observons qu'elle répond aux attentes et aux besoins des participants en favorisant l'ouverture vers l'extérieur. Le travail autour des pratiques éducatives s'amorce, aussi, il nous semble opportun de poursuivre et c'est pourquoi, nous sollicitons le renouvellement de l'action.

Conclusion du rapport d'activité 2022

L'année 2022 est marquée par un fort paradoxe.

Malgré le besoin des familles, le contexte social, l'Elan connaît une sous-activité en milieu ouvert classique, avec un taux d'activité de 90%. Le service de milieu ouvert renforcé reste quant à lui saturé.

Pour autant l'activité des professionnels est toujours aussi dense, et le recours à des heures de modulation constant. La complexité des situations, l'éclatement des familles explique probablement cet état de fait.

L'Association reste force de proposition auprès des partenaires institutionnels et à l'écoute des besoins des familles et du territoire.

Ainsi, l'année 2022 a été marquée par une réflexion autour de la création d'un Espace Rencontre. Fortement mobilisé, un groupe d'une douzaine de professionnels s'est réuni pour élaborer un projet de service, réfléchir à un accueil sécurisé afin de répondre à près d'une centaine de mesures ordonnées par le Juges aux Affaires Familiales en attente. Ce groupe a été très dynamique et productif. L'implication de ces professionnels volontaires est à saluer.

L'action de soutien à la parentalité, « Être parents, c'est pas si simple » a été lancée officiellement le 30 septembre 2022, là aussi grâce à l'investissement et l'engagement de professionnels volontaires.

Ces récents projets nous amènent à formaliser un partenariat avec de nouveaux partenaires, comme Cour d'appel du tribunal judiciaire et la CAF. Notre représentation au sein du Conseil d'Administration de la CAF illustre également cette ouverture.

Cette année encore, le plan de développement des compétences (PDC) a été fortement mobilisé, grâce au concours du service RH, de l'analyse réalisée en équipe de Direction et partagée avec le CSE. Une des orientations 2022 visait à se former au génogramme. Il est désormais un outil partagé par tous.

Enfin, la qualité du dialogue social s'est poursuivie au sein du CSE, avec notamment l'évaluation de l'accord sur le télétravail.

Perspectives 2023



L'attractivité des métiers de notre secteur et la reconnaissance des professionnels, restent un enjeu permanent, comme celui de répondre aux besoins des familles, avec les dispositifs adaptés.

La déclinaison du projet associatif se poursuit en 2023. Les sujets sont nombreux, comme l'actualisation du projet de service milieu ouvert.

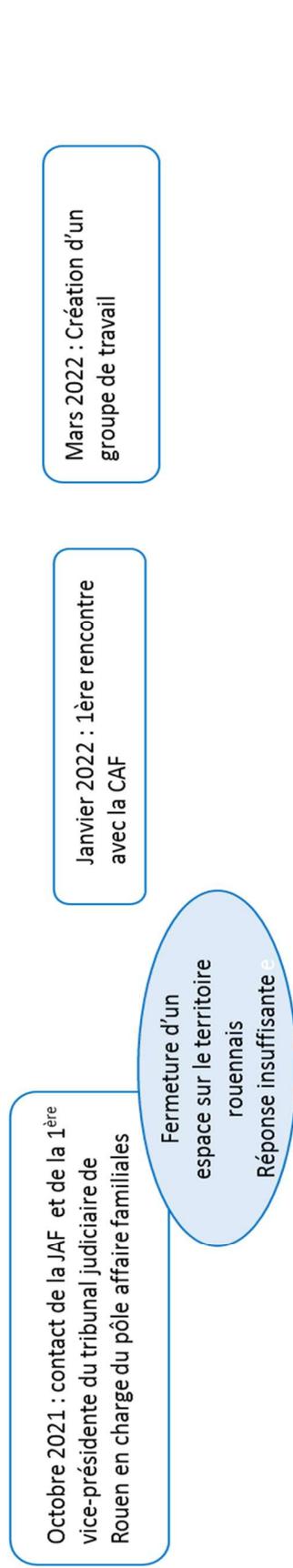
Deux retiennent notre attention :

- l'ouverture de l'Espace Rencontre au prévue au 1^{er} janvier 2023,
- la poursuite de la démarche d'amélioration continue de la qualité, au regard du nouveau référentiel de la Haute Autorité de Santé de mars 2022, avec la prise de poste de la Responsable de service qualité au 1^{er} mars 2023 et une sensibilisation de l'ensemble des salariés de l'Elan.

Les deux présentations schématiques suivantes illustrent le propos.

PROJET ESPACE RENCONTRE

Contexte :



Un espace rencontre pour garantir le déroulement des visites entre un enfant et son parent dans les conditions de sécurité morale et physique et dans le respect des décisions judiciaires ou des ententes conclues entre les personnes

Le Projet

Ouvert par quinzaine un samedi de 11h à 17h, les mardis et vendredi de 17h à 19h

Dans la salle de jeux et bureaux attenants 2 à 3 professionnels présents

Un personnel de direction d'astreinte

Déroulement de la mesure

A réception de l'ordonnance JAF, ouverture de la mesure par la responsable de service :

- rencontre du parent visiteur
- rencontre du parent gardien et du ou des enfant(s)

Envoi du calendrier des visites aux 2 parents

Les visites :

- Arrivées et départs décalés des 2 parents
- Présence de deux professionnels pour permettre la présence continue d'au moins un professionnel dans l'espace rencontre

A l'issue de la visite brève prise de notes

Réunions régulières des intervenants

Envoi de la note de fin d'intervention au JAF

DEMARCHE CONTINUE D'AMELIORATION DE LA QUALITE

Introduite dans la loi 2002-2 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale et réaffirmée en mars 2022 par l'adoption du référentiel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

3 enjeux :

- Permettre à la personne d'être actrice de son parcours
- Renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et des services
- Promouvoir une démarche porteuse de sens pour les établissements et les professionnels

4 valeurs fondamentales :

- Le pouvoir d'agir de la personne
- Le respect des droits fondamentaux
- L'approche inclusive des accompagnements
- La réflexion éthique des professionnels

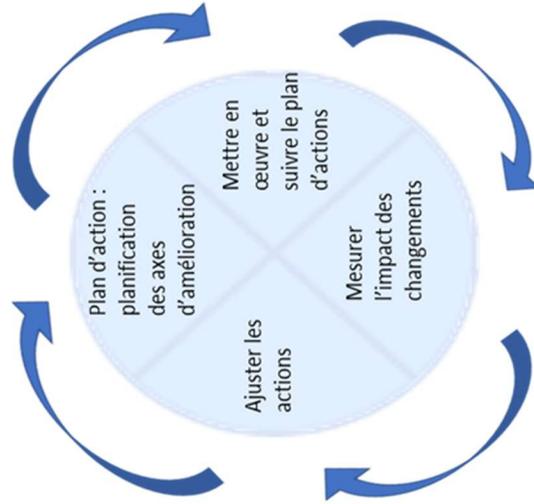
Pour organiser les moyens et les ressources disponibles dans le but d'améliorer l'organisation et son efficacité notamment en facilitant la circulation de l'information

Permet de valoriser les pratiques professionnelles et demande l'implication de tous pour mettre en lumière la complexité et la singularité du travail mené dans le cadre des mesures éducatives.

Actualisation de la démarche à l'ELAN

Etape préparatoire : Faire un état des lieux :

- Etat des lieux des pistes d'amélioration des projets associatif et de service et des évaluations internes et externes
- Recenser les documents de références (réglementation, recommandations de bonnes pratiques, ...)
- Auto-évaluation sur le site de la HAS



Concerne l'ensemble des salariés de l'ELAN,
Chacun dans sa fonction y participe

Démarche transversale :

- aux pratiques et outils d'accompagnement éducatifs
- à l'organisation du travail
- à la prévention des risques professionnels et RPS
- à la communication interne et externe